

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-01  
-----

Séance du 13 FÉVRIER 2020  
-----

Objet : **BUDGET - adoption du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Belencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Belencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Belencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Belencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Belencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-01

**OBJET : BUDGET - adoption du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes**

### VU :

- le code des collectivités territoriales,

### CONSIDÉRANT QUE :

- les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du syndicat sont réalisés par le trésorier, Monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

### PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.


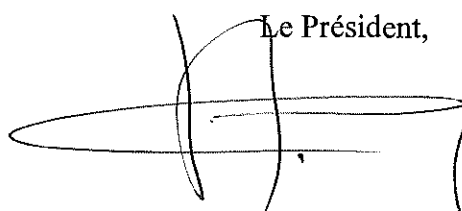
Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les comptes de gestion 2019, budget principal, budget annexe "entretien éclairage public" et budget annexe "génie civil de télécommunications électroniques", ainsi que le budget annexe "SDE76 solaire".

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Patrick CHAUVEF.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-02

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget principal de 2019**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-02**

**OBJET : BUDGET - approbation du compte administratif du budget principal de 2019**

**VU :**

- le code des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT QUE :**

- le compte administratif 2019 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

**PROPOSITION :**

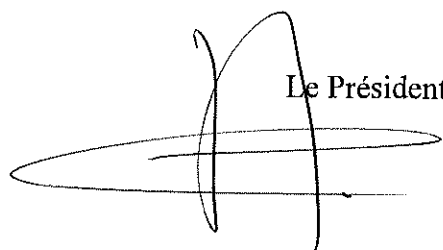
Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Compte Administratif 2019 Budget principal



## Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les dépenses de fonctionnement se composent des frais généraux de la collectivité ainsi que des charges liées aux dépenses de personnel.

Il est important de souligner qu'une somme prépondérante des dépenses de cette section qui sont réalisées par le SDE76 en partenariat avec ORANGE lorsque celui-ci assure la fourniture et la pose de ses fourreaux télécom. Cette dépense est prédominante dans notre section de fonctionnement.

Nos principales recettes de fonctionnement se composent de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, de la Taxe Départementale et de redevances : R1, R2 et Redevance gaz issue des contrats de concessions en électricité et en gaz.

Les tableaux ci-dessous retracent les réalisations budgétaires pour l'exercice comptable 2019.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	26 813,56 €	- €	26 813,56 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	185 683,37 €	- €	185 683,37 €
73	Impôts et taxes	16 373 698,94 €	1 583 148,07 €	17 956 847,01 €
74	Dotations, subventions et participations	1 479 360,45 €	- €	1 479 360,45 €
75	Autres produits de gestion courante	4 403 044,36 €	143 586,00 €	4 546 630,36 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>22 468 600,68 €</b>	<b>1 726 734,07 €</b>	<b>24 195 334,75 €</b>
76	Produits financiers	139 622,44 €	- €	139 622,44 €
77	Produits exceptionnels	537 565,83 €	- €	537 565,83 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>23 145 788,95 €</b>	<b>1 726 734,07 €</b>	<b>24 872 523,02 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 132,44 €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>175 132,44 €</b>	<b>- €</b>	<b>175 132,44 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 320 921,39 €</b>	<b>1 726 734,07 €</b>	<b>25 047 655,46 €</b>

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	<b>34 195 966,43 €</b>
--	------------------------

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	2 864 798,13 €	41 691,83 €	2 906 489,96 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 880 702,17 €	- €	1 880 702,17 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	137 599,89 €	- €	137 599,89 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 883 100,19 €</b>	<b>41 691,83 €</b>	<b>4 924 792,02 €</b>
66	Charges financières	40 684,05 €	39 984,54 €	80 668,59 €
67	Charges exceptionnelles	5 008 606,95 €	- €	5 008 606,95 €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 932 391,19 €</b>	<b>81 676,37 €</b>	<b>10 014 067,56 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 293 819,32 €	- €	8 293 819,32 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 293 819,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 293 819,32 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 226 210,51 €</b>	<b>81 676,37 €</b>	<b>18 307 886,88 €</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour mémoire, l'autofinancement en 2019 était de 14 819 528,99 €

## II/ Section d'investissement

Cette section est conditionnée par le montant du virement de section à section qui implique une maîtrise pertinente de nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir financer les investissements nécessaires à nos missions de service public.

### 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	7 815 584,35 €	145 381,76 €	7 960 966,11 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	294 725,32 €	- €	294 725,32 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>8 110 309,67 €</b>	<b>145 381,76 €</b>	<b>8 255 691,43 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	142 203,59 €	- €	142 203,59 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	18 573 623,75 €	- €	18 573 623,75 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	884 463,35 €	- €	884 463,35 €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>19 600 290,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>19 600 290,69 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	7 172 934,88 €	907,08 €	7 173 841,96 €
<b>Total des recettes réelles d'investissent</b>		<b>34 883 535,24 €</b>	<b>146 288,84 €</b>	<b>35 029 824,08 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	8 293 819,32 €	- €	8 293 819,32 €
041	Opérations patrimoniales	10 120 277,34 €	- €	10 120 277,34 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>18 414 096,66 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 414 096,66 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 297 631,90 €</b>	<b>146 288,84 €</b>	<b>53 443 920,74 €</b>

## 2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	494 628,68 €	- €	494 628,68 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	17 974 211,32 €	1 289 605,68 €	19 263 817,00 €
Total des opérations d'équipement		19 047 400,88 €	1 560 350,31 €	20 607 751,19 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>37 516 240,88 €</b>	<b>2 849 955,99 €</b>	<b>40 366 196,87 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	4 837,72 €	- €	4 837,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	870 573,01 €	- €	870 573,01 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des part	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	732,61 €	- €	732,61 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>876 143,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>876 143,34 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	17 888 158,54 €	- €	17 888 158,54 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>37 811 702,76 €</b>	<b>1 560 350,31 €</b>	<b>39 372 053,07 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	175 132,44 €	- €	175 132,44 €
041	Opérations patrimoniales	10 120 277,34 €	- €	10 120 277,34 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 295 409,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 295 409,78 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48 107 112,54 €</b>	<b>1 560 350,31 €</b>	<b>49 667 462,85 €</b>

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	<b>17 917 590,00 €</b>
---	------------------------

En tant qu'autorité concédante et maître d'ouvrage délégué en éclairage public, le syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses à la réalisation de ses missions de service public en confortant les équipements structurants par un aménagement cohérent.

Le chapitre 23 illustre les travaux réalisés sur les réseaux électriques en notre qualité d'autorité concédante. Le montant de ces investissements est révélateur de l'implication du SDE76 sur son territoire. Ces réalisations permettent aussi de mettre en exergue l'implication de nos adhérents afin d'accroître la qualité du réseau électrique.

Nos dépenses en opération de compte de tiers mettent en exergue l'implication du SDE76 dans sa mission de maître d'ouvrage délégué pour les travaux d'éclairage public.

### **3/ Niveau d'endettement de la collectivité.**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1 893 773.06 €

Le remboursement total des intérêts et du capital restant est de 973 755.97 €

Le SDE76 affiche donc une situation d'endettement favorable qui permet d'envisager l'avenir.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-03

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **BUDGET – affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget principal**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.



## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-03

### OBJET : BUDGET – affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget principal

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2019 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

#### *en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	18 307 886.88 €	25 047 655.46 €
Report 002	-	34 195 966.43 €
Total	18 307 886.88 €	59 243 621 .89 €
	par un excédent de :	40 935 735.01 €

#### *en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	48 107 112.54 €	53 297 631.90 €
Report 001	17 917 590.00 €	-
Total	66 024 702.54 €	53 297 631.90 €
	par un déficit de :	12 727 070.64 €

#### *et pour les restes à réaliser :*

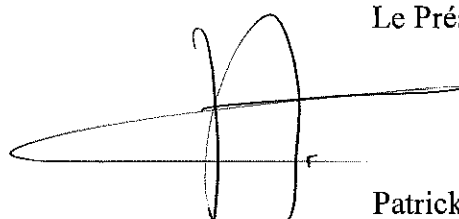
	Dépenses	Recettes
Exercice	1 560 350.31€	146 288.84€
	par un déficit de :	1 414 061.47€

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2019 à affecter en 2020 (ligne 002)	40 935 735.01
- solde d'investissement 2019 D001, besoin de financement	- 12 727 070.64
- solde des Restes A Réaliser d'investissement déficit de financement des RAR	- 1 414 061.47
- besoin de financement total en investissement (solde 2019 + solde des RAR)	-14 141 132.11
<b>AFFECTATION</b>	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	14 141 132.11
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	26 794 602.90
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 12 727 070.64

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-04  
-----

Séance du **13 FÉVRIER 2020**  
-----

Objet : **BUDGET - adoption du budget principal 2020**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-04

### Objet : BUDGET - adoption du budget principal 2020

#### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 16 janvier 2020
- L'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2020,
- L'avis favorable du bureau syndical du 29 janvier 2020.

#### CONSIDERANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2020 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2019 a été approuvée par le trésorier.

#### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget principal primitif pour l'année 2020.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

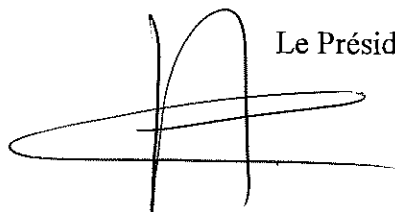
- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 53 372 590,96 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 53 372 590,96 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 110 065 851,03 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 110 065 851,03€

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget 2020 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

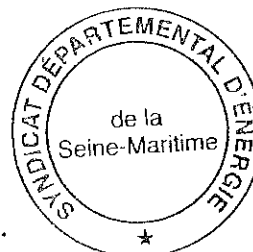
Le budget 2020 s'élève à 163 438 441,99 €, dont 53 372 590,96 € en section de fonctionnement et 110 065 851,03 € en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Budget principal 2020

## Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses courantes pour les besoins de nos missions de service public.

Le SDE76 s'attèle à une gestion rigoureuse et efficiente dans une logique de bonne utilisation des deniers publics.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme il suit :

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelles
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 000,00 €	136 500,00 €
73	Impôts et atxes	17 900 000,00 €	17 900 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 458 440,82 €	4 685 845,59 €
75	Autres produits de gestion courante	3 770 000,00 €	3 690 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>25 249 440,82 €</b>	<b>26 412 345,59 €</b>
76	Produits financiers	139 622,44 €	108 845,64 €
77	Produits exceptionnels	55 796,83 €	55 796,83 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>25 444 860,09 €</b>	<b>26 576 988,06 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	1 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 445 860,09 €</b>	<b>26 577 988,06 €</b>

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2019	<b>26 794 602,90 €</b>
--	------------------------

La spécificité de notre collectivité est d'imputer la majeure partie de nos recettes au sein de la section de fonctionnement. Cette écriture comptable nous impose une gestion pragmatique afin de pouvoir consacrer nos recettes au virement de section à section et, ce, au bénéfice de nos travaux d'investissement.

Nos principales recettes de fonctionnement se composent de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, de la Taxe Départementale et de redevances : R1, R2 et Redevance gaz issues des contrats de concessions en électricité et en gaz.

Recettes de fonctionnement	Montant
TCCFE	10 000 000,00 €
Taxe Départementale	7 900 000,00 €
R1	500 000 €
R2	2 800 000,00 €
Redevance Gaz	90 000,00 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme il suit :

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelles
011	Charges à caractère général	5 346 925,48 €	3 684 707,91 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 406 385,00 €	2 465 433,00 €
014	Atténuations de produits	128 000,00 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	141 950,00 €	154 801,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 023 260,48 €</b>	<b>6 304 941,91 €</b>
66	Charges financières	84 168,63 €	59 689,12 €
67	Charges exceptionnelles	5 019 000,00 €	19 000,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	650 000,00 €	25 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>13 776 429,11 €</b>	<b>6 408 631,03 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	38 222 589,29 €	36 578 647,65 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 642 808,12 €	10 385 312,28 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>45 865 397,41 €</b>	<b>46 963 959,93 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>59 641 826,52 €</b>	<b>53 372 590,96 €</b>

Les dépenses de personnel représentent : 2 465 433,33 €

Cette année sera marquée par la création de deux postes au sein du service transition énergétique. Ces recrutements font suite à la réussite à un appel à projet national (AMI ACTEE) qui nous alloue un financement pour développer des missions de sobriété et d'efficacité énergétique attendues de nos adhérents. La vision de ces emplois est stratégique puisqu'ils ont vocation à permettre une mutualisation entre les services du SDE76 et du Département. C'est ainsi une logique de transversalité qui appuie ce choix.

De plus, la section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses qui sont réalisées par le SDE76 en partenariat avec Orange lorsque celui-ci assure la fourniture et la pose de ses fourreaux télécom en vue de mettre en souterrain ces réseaux. Cette dépense est prédominante dans notre section de fonctionnement à hauteur de 1 919 688,21 €

De plus, il est prévu de nouvelles dépenses orientées vers la transition énergétique afin de continuer à soutenir cette compétence. Ainsi, il est prévu par exemple de financer un cadastre solaire.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SDE76 à financer lui-même ses projets d'investissement. Pour mémoire, l'autofinancement en 2019 était de 14 819 528,99 €

Pour le budget 2020, le virement à la section d'investissement s'élève à 36 578 647,65 €

## II/ Section d'investissement

L'évènement nouveau pour la préparation du budget 2020 est le changement de régime de notre TVA pour les travaux d'électrification. En effet, l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux flux de TVA a été modifié par le nouveau contrat de concession signé en 2019. Ainsi, pour les dépenses et les recettes liées au réseau électrique, le montant de la TVA n'apparaît plus dans les prévisions budgétaires.

L'ensemble de nos recettes et dépenses liées aux travaux demandés par nos adhérents est retracé et estimé au travers des autorisations de programmes et crédits de paiement.

### 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2019	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	15 826 246,61 €	145 381,76 €	13 923 537,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 926 246,61 €</b>	<b>145 381,76 €</b>	<b>14 023 537,16 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	142 203,59 €	- €	95 430,30 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	18 573 623,75 €	- €	14 141 132,11 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	7 891 633,70 €	- €	403 421,17 €
024	Produits de cessions	495 000,00 €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>27 102 461,04 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 639 983,58 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	15 180 037,33 €	907,08 €	9 506 598,14 €
<b>Total des recettes réelles d'investissent</b>		<b>58 208 744,98 €</b>	<b>146 288,84 €</b>	<b>38 170 118,88 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	38 222 589,29 €	- €	36 578 647,65 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 642 808,12 €	- €	10 385 312,28 €
041	Opérations patrimoniales	29 282 514,96 €	- €	24 785 483,38 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>75 147 912,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>71 749 443,31 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>133 356 657,35 €</b>	<b>146 288,84 €</b>	<b>109 919 562,19 €</b>

On peut relever que le virement de la section de fonctionnement représente 36 578 647,65 €

Nos recettes d'investissement se composent majoritairement des subventions versées par le CAS FACE, des participations de nos adhérents, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) et de nos opérations pour compte de tiers. L'ensemble de nos recettes d'investissement sont le corollaire des travaux que le SDE76 réalise au profit de ses adhérents.

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, le compte 1068 s'élève à 14 141 132,11 € pour 2020.

A l'instar de nos dépenses, nos recettes sont estimées sur la base de nos autorisations de programmes et crédits de paiement.

## 2/ Les dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2019	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	5 072 750,09 €	- €	4 212 867,17 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	45 943 389,12 €	1 289 605,68 €	34 769 000,28 €
Total des opérations d'équipement		2 464 392,18 €	270 744,63 €	3 228 425,88 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>53 480 531,39 €</b>	<b>1 560 350,31 €</b>	<b>42 210 293,33 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	275 000,00 €	- €	275 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	870 573,01 €	- €	636 494,53 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	30 000,00 €	- €	- €
020	Dépenses imprévues (investissement)	2 197 635,00 €	- €	2 200 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 373 208,01 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 111 494,53 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	29 301 812,99 €	- €	25 670 158,84 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>86 155 552,39 €</b>	<b>1 560 350,31 €</b>	<b>70 991 946,70 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	29 282 514,96 €	- €	24 785 483,38 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>29 283 514,96 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 786 483,38 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115 439 067,35 €</b>	<b>1 560 350,31 €</b>	<b>95 778 430,08 €</b>

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2019	<b>12 727 070,64 €</b>
---	------------------------

Les dépenses d'investissement représentent l'ensemble des travaux que le SDE76 réalise au bénéfice du service public.

En effet, en sa qualité d'autorité concédante sur les réseaux électriques, le SDE76 réalise les travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux électriques.

Ensuite, en qualité de maître d'ouvrage délégué en éclairage public, le SDE76 réalise des travaux pour les adhérents.

Toujours soucieux de réaliser au mieux nos missions, ces compétences font l'objet de conseils de la part de nos services. Ainsi, notre expertise technique est mise au service de nos adhérents pour répondre aux besoins de notre territoire.

L'ensemble de ces travaux est effectué à la demande de nos adhérents. Le SDE76 s'attèle à toujours porter une attention particulière à ces demandes afin de remplir au mieux ses missions de service public.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-05

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe génie civil télécommunications 2019**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-05**

**OBJET : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe génie civil télécommunications 2019**

**VU :**

- le code des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT QUE :**

- le compte administratif 2019 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget annexe génie civil télécommunications est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

**PROPOSITION :**

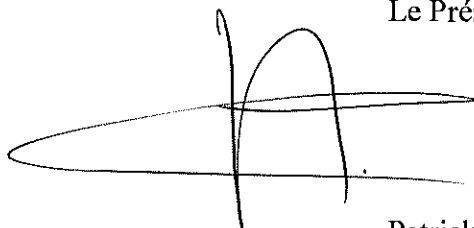
Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe génie civil télécommunications année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Compte Administratif 2019 Budget annexe génie civil télécommunications



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de fonctionnement

Le budget annexe est dédié aux travaux de génie civil de télécommunication sous convention avec l'opérateur Orange. Il permet de tracer la propriété des fourreaux au bénéfice du SDE76. L'objet même de ce budget implique que la section de fonctionnement comporte des prévisions que pour les comptes 75 et 042. Le compte 75 correspond à la location des fourreaux à Orange.

L'année 2019 a été marquée par une subvention exceptionnelle d'un million provenant du budget principal afin de soutenir le financement des travaux de génie civil sur le territoire du SDE76.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution comptable du budget 2019.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €
73	Impôts et atxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	78 531,54 €	- €	78 531,54 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>78 531,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>78 531,54 €</b>
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 078 531,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 078 531,54 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 979,00 €	- €	180 979,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>180 979,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>180 979,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 259 510,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 259 510,54 €</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	- €	- €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 476,00 €	- €	211 476,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>211 476,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>211 476,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>211 476,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>211 476,00 €</b>

## II/ Section d'investissement

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

La section d'investissement retrace les travaux réalisés pour le génie civil dont le SDE76 détient la propriété.

L'année 2019 a permis un rééquilibrage du décalage historique entre le paiement des travaux et la demande de participation de nos adhérents grâce à la subvention provenant du budget principal.

## 1/ Les recettes

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	1 594 911,13 €	- €	1 594 911,13 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	26 067,15 €	- €	26 067,15 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 620 978,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 620 978,28 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	47 401,56 €	- €	47 401,56 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>47 401,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>47 401,56 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 668 379,84 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 668 379,84 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	211 476,00 €	- €	211 476,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>211 476,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>211 476,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 879 855,84 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 879 855,84 €</b>

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

## 2/ Les dépenses

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	1 551 676,92 €	- €	1 551 676,92 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 551 676,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 551 676,92 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 551 676,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 551 676,92 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	180 979,00 €	- €	180 979,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>180 979,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>180 979,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 732 655,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 732 655,92 €</b>

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	<b>680 853,60 €</b>
---	---------------------

-----  
Délégation du Comité Syndical n° 2020/02/13-06  
-----

Séance du 13 FÉVRIER 2020  
-----

Objet : **BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget annexe génie civil de télécommunications**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-06

### OBJET : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget annexe génie civil de télécommunications

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2019 se traduit de la manière suivante :

#### *en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	211 476.00 €	1 259 510.54 €
Report 002	-	€
Total	211 476.00 €	1 259 510.54 €
	par un excédent de :	1 048 034.54 €

#### *en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 732 655.92 €	1 879 855.84 €
Report 001	680 853.60 €	0 €
Total	2 413 509.52€	1 879 855.84 €
	par un déficit de :	533 653.68 €

#### *et pour les restes à réaliser :*

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
	par un excédent de :	0 €

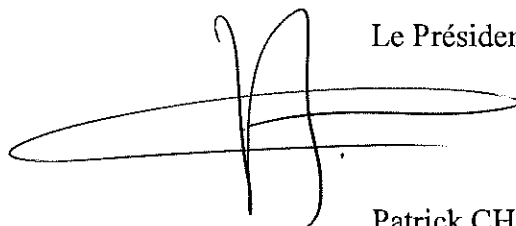


Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2019 à affecter en 2020 (ligne 002)	1 048 034.54 €
- solde d'investissement 2019 D001, besoin de financement	- 533 653.68 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0.00 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2019 + solde des RAR)	- 533 653.68 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	533 653.68€
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	514 380.86 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 533 653.68 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-07

-----  
Séance du **13 FÉVRIER 2020**

-----  
Objet : **BUDGET - adoption budget primitif génie civil 2020**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-07

### Objet : BUDGET - adoption budget primitif génie civil 2020

#### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 16 janvier 2020,
- L'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2020,
- L'avis favorable du bureau syndical du 29 janvier 2020.

#### CONSIDÉRANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2020 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2019 a été approuvée par le trésorier.

#### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif génie civil pour l'année 2020.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 732 409,86 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 732 409,86 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 4 850 146,00 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 4 850 146,00 €

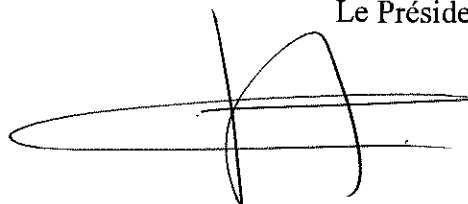
Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget 2020 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2019 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2020 s'élève à 5 582 555,86 €, dont 732 409,86 € en section de fonctionnement et 4 850 146,00 € en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Patrick CHAUVET.





# Budget annexe Génie civil télécommu- nications 2020

## Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
732 409,86€	732 409,86€

Le budget annexe est dédié au travaux de génie civil de télécommunication sous convention avec l'opérateur Orange. Il permet de tracer la propriété des fourreaux au bénéfice du SDE76. L'objet même de ce budget implique que la section de fonctionnement comporte des prévisions que pour les comptes 75 et 042. Le compte 75 correspond à la location des fourreaux à Orange.

Les tableaux ci-dessous retracent les prévisions budgétaire 2020.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €
73	Impôts et atxes	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	0,01 €	- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,01 €</b>	<b>- €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 078 374,36 €	218 029,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 078 374,36 €</b>	<b>218 029,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 078 374,37 €</b>	<b>218 029,00 €</b>

Pour information, R002 résultat reporté de 2019	<b>514 380,86 €</b>
--	---------------------

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	- €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	0,20 €	- €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,20 €</b>	<b>- €</b>
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,20 €</b>	<b>- €</b>
023	Virement à la section d'investissement	921 211,17 €	468 058,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 163,00 €	264 351,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 078 374,17 €</b>	<b>732 409,86 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 078 374,37 €</b>	<b>732 409,86 €</b>

## II/ Section d'investissement

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
4 850 146,00€	4 850 146,00€

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, ainsi c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

La section d'investissement retrace les travaux réalisés pour le génie civil dont le SDE76 détient la propriété.

Le décalage historique entre le paiement des travaux et la demande de participation de nos adhérents explique la difficulté pour équilibrer ce budget après le report des exercices antérieurs. C'est pourquoi le SDE76 avait décidé d'allouer une subvention d'équilibre de 1 000 000€ afin de permettre l'équilibre budgétaire de ce budget annexe.



## 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €
13	Subventions d'investissement	4 496 702,75 €	3 584 082,46 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
23	Immobilisation en cours	- €	- €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 496 702,75 €</b>	<b>3 584 082,46 €</b>
1068	Dotations, fonds divers et réserves	47 401,56 €	533 653,68 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
024	Produits de cessions	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>47 401,56 €</b>	<b>533 653,68 €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €
<b>Total des recettes réelles d'investissent</b>		<b>4 544 104,31 €</b>	<b>4 117 736,14 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	921 211,17 €	468 058,86 €
040	Opérations d'ordre entre sections	157 163,00 €	264 351,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 078 374,17 €</b>	<b>732 409,86 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 622 478,48 €</b>	<b>4 850 146,00 €</b>

## 2/ Les dépenses

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
23	Immobilisations en cours	3 863 250,52 €	4 098 463,32 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 863 250,52 €</b>	<b>4 098 463,32 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 863 250,52 €</b>	<b>4 098 463,32 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	1 078 374,36 €	218 029,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 078 374,36 €</b>	<b>218 029,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 941 624,88 €</b>	<b>4 316 492,32 €</b>

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2019	<b>533 653,68 €</b>
---	---------------------

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-08  
-----

Séance du **13 FÉVRIER 2020**  
-----

**Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe  
entretien éclairage public 2019**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-08

**Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe entretien éclairage public 2019**

### VU :

- le code des collectivités territoriales,

### CONSIDÉRANT QUE:

- le compte administratif 2019 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget annexe entretien éclairage public est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

### PROPOSITION :

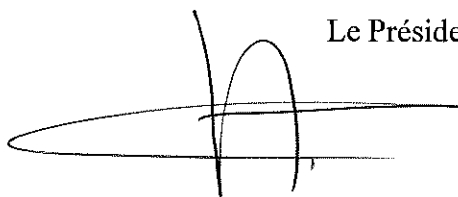
Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe entretien éclairage public année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Compte Administratif 2019 Budget annexe maintenance éclairage public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
0762002192020\_02\_13-08-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/02/2020

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### Section de fonctionnement

Ce budget annexe concerne la maintenance de l'éclairage public qui est une mission de service public optionnelle au SDE76.

Celui-ci est donc conditionné par le choix de nos adhérents d'adhérer au service de maintenance de l'éclairage public pour leur patrimoine.

De par la nature même de l'activité concernée par la maintenance de l'éclairage public, le budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, car l'exécution de ce service n'induit pas de dépenses ou de recettes d'investissement.

Créée en 2015, l'exécution budgétaire souffre toujours du décalage entre le paiement par le SDE76 de la maintenance préventive et les participations demandées aux communes pour cette maintenance. Ce décalage est accentué cette année, étant donné les conditions de participations de nos adhérents. En effet, 2019 est la première année du marché pour les 4 ans à venir dans lequel il est prévu de lisser les participations des adhérents. La première année de maintenance induit un coût plus élevé que les années suivantes et les répercussions sur nos recettes se réaliseront au cours de 4 années. Ce choix a été fait afin de proposer aux adhérents un outil facilitateur pour la gestion de leur patrimoine d'éclairage public avec une exécution budgétaire linéaire pour eux.

Ce service est le seul pour lequel le SDE76 demande une participation afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement. La tarification varie entre 0.50€ et 1€ par point lumineux.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution budgétaire de l'année 2019.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	383 936,28 €		383 936,28 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>383 936,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>383 936,28 €</b>
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>383 936,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>383 936,28 €</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	673 962,25 €	- €	673 962,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €		- €
014	Atténuations de produits	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	- €		- €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>673 962,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>673 962,25 €</b>
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>673 962,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>673 962,25 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>673 962,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>673 962,25 €</b>

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	558 374,83 €
---	--------------



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-09

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget annexe entretien éclairage public**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-09**

**OBJET : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget annexe entretien éclairage public**

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2019 se traduit de la manière suivante :

*en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	673 962.25 €	383 936.28 €
Report 002	558 374.83 €	- €
Total	<u>1 232 337.08 €</u>	<u>383 936.28 €</u>
par un déficit de :	848 400.80 €	

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	0 €
Report 001	0 €	0 €
Total	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>
par un déficit de :	0 €	

*et pour les restes à réaliser :*

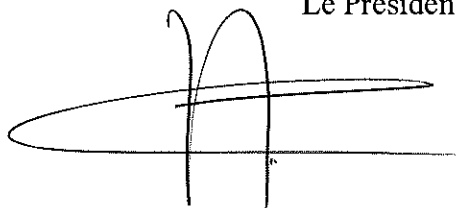
	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
par un excédent de :		0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- déficit de fonctionnement de la gestion 2019 à affecter en 2020 (ligne 002)	- 848 400.80 €
- solde d'investissement 2018 D001, besoin de financement	0 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2018 + solde des RAR)	0 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	0 €
• report en fonctionnement au D002 du déficit	- 848 400.80 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	0 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.



-----  
Délégation du Comité Syndical n° 2020/02/13-10  
-----

Séance du **13 FÉVRIER 2020**  
-----

Objet : **BUDGET - adoption du budget primitif entretien éclairage public 2020**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.



## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-10

**OBJET : BUDGET - adoption du budget primitif entretien éclairage public 2020**

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 16 janvier 2020
- L'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2020,
- L'avis favorable du bureau syndical du 29 janvier 2020.

### CONSIDÉRANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2020 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2019 a été approuvée par le trésorier.

### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif entretien éclairage public pour l'année 2020.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

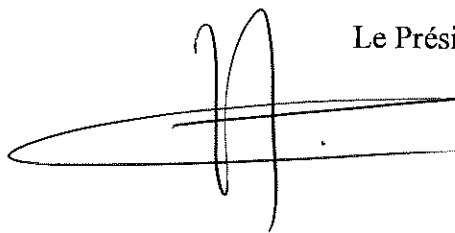
- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 1 508 400.80 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 1 508 400.80 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget 2020 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2019 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2020 s'élève à 1 508 400.80 €.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Budget annexe maintenance éclairage public 2020

## Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

La maintenance de l'éclairage public est une mission de service public optionnelle au SDE76. Le choix de recourir au service proposé par notre collectivité relève du libre choix des adhérents.

Ce budget est constitué uniquement d'une section de fonctionnement. Elle retrace l'ensemble du service de maintenance en éclairage public proposé à nos adhérents.

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
1 508 400,80€	1 508 400,80€

L'année 2020 prévoit une augmentation du fait de nouvelles adhésions à ce service.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 058 374,83 €	1 508 400,80 €
73	Impôts et atxes	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 058 374,83 €</b>	<b>1 508 400,80 €</b>
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 058 374,83 €</b>	<b>1 508 400,80 €</b>

Les recettes de fonctionnement retracent les participations des adhésions au service.

En plus de la facturation issue des prestations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive et curative de son éclairage public, il est demandé une participation à chaque adhérent. Celle-ci est comprise entre 0.50 et 1.00€ du point lumineux et elle permet de contribuer aux dépenses de fonctionnement de ce service optionnel.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	1 470 000,00 €	660 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	
014	Atténuations de produits	- €	
65	Autres charges de gestion courante	- €	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 470 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	- €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2019	<b>848 400,80 €</b>
---	---------------------

Les dépenses de fonctionnement représentent l'ensemble des coûts de la maintenance réalisée.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-11

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe SDE76 solaire 2019**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-11**

**OBJET : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe SDE76 solaire 2019**

**VU :**

- le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT QUE :**

- le compte administratif 2019 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget annexe SDE76 Solaire est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

**PROPOSITION :**

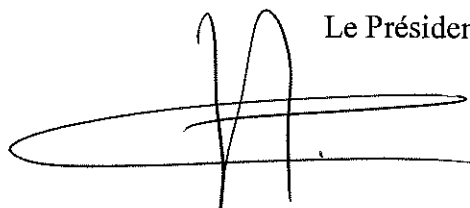
Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe SDE76 Solaire année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.





# Compte Administratif 2019 Budget annexe SDE76 Solaire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76 Solaire.

### I/ Section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Ce service public industriel et commercial a été créé en 2019. Par conséquent, peu de flux comptables ont été réalisés la première année.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution comptable du budget 2019.

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	4 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 000 000,00 €</b>	- €	<b>4 000 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 000 000,00 €</b>	- €	<b>4 000 000,00 €</b>

Cette recette est celle de la dotation initiale provenant du SDE76.

## DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	453,74 €	- €	453,74 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 102,69 €	- €	17 102,69 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 556,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 556,43 €</b>
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>17 556,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 556,43 €</b>
023	Virement de la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 556,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 556,43 €</b>

Les principales dépenses d'exploitation sont celles du personnel mis à disposition par le SDE76 et qui font l'objet d'un versement annuel.

## II/ Section d'investissement

### 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
13	Subvention d'investissement	- €	- €	- €
16	emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
106	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
27	Autres opérations financières (TVA)	- €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
041	opérations patrimoniales	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

De par sa création en 2019 et un lancement des travaux en fin d'année, aucun flux n'a été réalisé en recette d'investissement.

## 2/ Les dépenses

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
20	Immobilisations incorporelles	75 143,24 €	16 170,36 €	91 313,60 €
2315	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement	51 376,87 €	509 036,74 €	560 413,61 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>126 520,11 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>651 727,21 €</b>
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>126 520,11 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>651 727,21 €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>126 520,11 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>651 727,21 €</b>

Les dépenses d'investissement concernent pour 2019 le lancement de 6 projets de production photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics sur le territoire du SDE76 solaire.

Ainsi, des travaux ont été lancés sur les communes adhérentes suivantes :

- ANCEAUMEVILLE,
- CROISY-SUR-ANDELLE,
- GERVILLE,
- LONGUEVILLE-SUR-SCIE,
- MESNIERES-EN-BRAY,
- QUINCAMPOIX.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-12  
-----

Séance du **13 FÉVRIER 2020**  
-----

**Objet : BUDGET - affectation du résultat de la section d'exploitation 2019 – budget annexe SDE76 solaire**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ	Représentant	Présent
1	1 entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1 entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1 entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1 entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1 entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1 entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1 entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1 entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1 entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1 entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1 entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1 entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1 entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2 de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2 de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2 de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2 de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2 de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	
18	3 du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3 du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3 du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3 du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-12

**OBJET : BUDGET - affectation du résultat de la section d'exploitation 2019 – budget annexe SDE76 solaire**

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2019 se traduit de la manière suivante :

*en section d'exploitation :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	17 556,43 €	4 000 000,00 €
Report 002	-	0 €
Total	<u>17 556,43 €</u>	<u>4 000 000,00 €</u>
	par un excédent de :	3 982 443,57 €

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	126 520,11 €	0,00 €
Report 001	0,00 €	0,00 €
Total	<u>126 520,11 €</u>	<u>0,00 €</u>
	par un déficit de :	126 520,11 €

*et pour les restes à réaliser :*

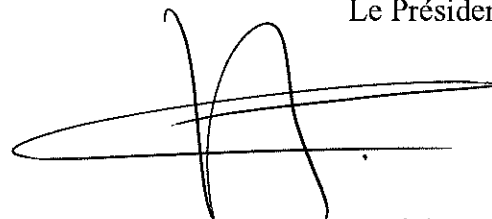
	Dépenses	Recettes
Exercice	525 207,10 €	0 €
	par un déficit de :	525 207,10 €

Compte tenu du déficit des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2019 à affecter en 2020 (ligne 002)	3 982 443,57€
- solde d'investissement 2019 D001, besoin de financement	- 126 520,11€
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	- 525 207,10 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2019 + solde des RAR)	- 651 727,21€
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	651 727,21€
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	3 330 716,36 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 126 520,11€

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.





-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-13

-----  
Séance du **13 FÉVRIER 2020**

-----  
Objet : **BUDGET - adoption budget primitif SPIC SDE76 solaire 2020**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ	Représentant	Présent
1	1 entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1 entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1 entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1 entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1 entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1 entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1 entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1 entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1 entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1 entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1 entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1 entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1 entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2 de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2 de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2 de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2 de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2 de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3 du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3 du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3 du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3 du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-13

**Objet : BUDGET - adoption budget primitif SPIC SDE76 solaire 2020**

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M4,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 16 janvier 2020
- L'avis favorable du conseil d'exploitation du 29 janvier 2020,
- L'avis favorable du bureau syndical du 29 janvier 2020.

### CONSIDÉRANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2020 a été étudié en conseil d'exploitation,
- La reprise des résultats 2019 a été approuvée par le trésorier.

### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif génie civil pour l'année 2020.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section d'exploitation recettes à la somme de : 3 365 974,36 €
- En section d'exploitation dépenses à la somme de : 3 365 974,36 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 2 917 356,99 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 2 917 356,99 €

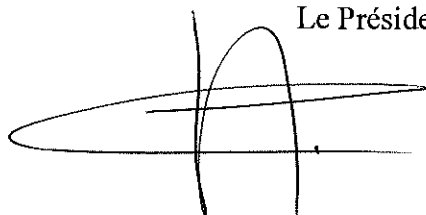
Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget 2020 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2019 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2020 s'élève à 6 283 331,35 €, dont 3 365 974,36 € en section d'exploitation et 2 917 356,99 € en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Patrick CHAUVET.





# Budget annexe du S.P.I.C. SDE76 Solaire

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
976-29760443-20200213-2020\_02\_13-13-DE  
Accusé de réception  
Réception par le préfet : 20/02/2020

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de d'exploitation

La section d'exploitation retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'activité.

La section d'exploitation s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
3 365 974,36 €	3 365 974,36 €

Les recettes d'exploitation se répartissent comme il suit :

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	5 000,00 €	25 258,00 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>25 258,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	4 030 000,00 €	10 000,00 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 030 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 035 000,00 €</b>	<b>35 258,00 €</b>

Pour information, R002 résultat reporté de 2020	<b>3 330 716,36 €</b>
--	-----------------------

L'année 2020 a été marquée par la mise en service des six projets commencés en 2019. Par conséquent, les premières recettes liées à la vente d'électricité vont se concrétiser. Cette recette sera toujours intrinsèquement corrélée au nombre d'installations effectuées.

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme il suit :

#### DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	2 945 974,00 €	2 873 308,47 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	21 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 965 974,00 €</b>	<b>2 894 308,47 €</b>
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	7 500,00 €	7 500,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>9 500,00 €</b>	<b>9 500,00 €</b>
023	Virement de la section d'investissement	1 057 026,00 €	453 610,89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 500,00 €	8 555,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 059 526,00 €</b>	<b>462 165,89 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 035 000,00 €</b>	<b>3 365 974,36 €</b>

## II/ Section d'investissement

Dans la continuité de l'action menée en 2019, le SDE76 solaire projette de réaliser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur 10 communes.

La section d'investissement s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
2 917 356,99 €	2 917 356,99 €

### 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2019	Propositions nouvelles
13	Subvention d'investissement	97 260,00 €	- €	44 689,77 €
16	emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	398 186,00 €	- €	1 585 272,70 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>495 446,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 629 962,47 €</b>
106	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	651 727,21 €
27	Autres opérations financières (TVA)	82 994,40 €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>82 994,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>651 727,21 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>578 440,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 281 689,68 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	1 057 026,00 €	- €	453 610,89 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 500,00 €	- €	8 555,00 €
041	opérations patrimoniales	82 994,40 €	- €	173 501,42 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 142 520,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>635 667,31 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 720 960,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 917 356,99 €</b>

On peut relever que le virement de la section de fonctionnement représente 453 610,89 €

Afin de parvenir à l'équilibre des projets sur 20 ans, il est prévu de recourir à l'emprunt.

## 2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2019	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	16 170,36 €	329 834,76 €
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	- €	500 000,00 €
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>497 966,40 €</b>	<b>509 036,74 €</b>	<b>1 737 500,70 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 587 966,40 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>2 567 335,46 €</b>
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 637 966,40 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>2 617 335,46 €</b>
041	Opérations patrimoniales	82 994,40 €	- €	173 501,42 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>82 994,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>173 501,42 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 720 960,80 €</b>	<b>525 207,10 €</b>	<b>2 790 836,88 €</b>

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020	<b>126 520,11 €</b>
---	---------------------

Les dépenses d'investissement pour 2020 sont estimées sur la base de la réalisation de 10 projets :

- NEVILLE
- SAINT PIERRE EN PORT
- ANGERVILLE LA MARTEL
- SAINT VALERY EN CAUX
- SIERVILLE
- ROUVILLE
- SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
- GONNEVILLE LA MALET
- SOMMERY
- VALMONT

Pour chacun de ces projets une étude de potentiel a été réalisée en interne. Toutes les procédures de la commande publique seront réalisées en 2020 afin de concrétiser ces projets.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-14

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **COMMANDE PUBLIQUE - adoption du guide interne de la commande publique**  
-----

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-14a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-14**

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - adoption du guide interne de la commande publique**

**VU :**

- le code de la commande publique,
- Le code général des collectivités territoriales,
- le décret n° 2919-1344 du 12 décembre modifiant certaines dispositions du code de la commande publique.

**CONSIDÉRANT QUE :**

- La commande publique nécessite un guide interne afin de pouvoir optimiser et fiabiliser les processus internes. Celui-ci devra permettre d'orienter les services de la collectivité et d'uniformiser les règles internes.
- La modification des seuils, notamment le seuil des 40 000€ HT pour les procédures, ne nécessitant plus une mise en concurrence et une publicité préalable, impose de mettre à jour nos procédures internes.
- Le guide ainsi rédigé ne concerne pas les délégations de service public.
- La rédaction du guide est conditionnée à toutes modifications législatives, jurisprudentielles et toutes évolutions internes qui aboutiront à des changements de ce même document.

**PROPOSITION :**

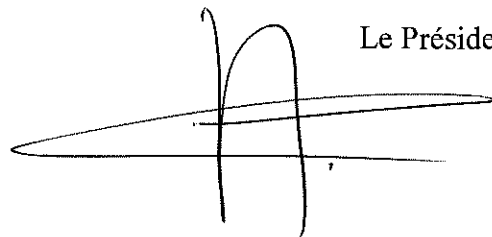
Le président propose d'adopter le guide interne de la commande publique.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.





## Guide interne de la commande publique

Ce guide a pour objet de rappeler les règles essentielles en matière de commande publique. Il vise à promouvoir les bonnes pratiques et à accompagner les acheteurs de la préparation à la passation du contrat. Ce guide ne concerne pas les contrats de concession.

## Table des matières

1 Les acteurs et leur rôle.....	4
1.1 L'acheteur ou Service acheteur .....	4
1.2 Le Service Marchés publics .....	4
1.3 La Commission d'Appel d'Offres.....	4
1.4 Le pouvoir adjudicateur.....	4
1.5 Le Directeur général des services et les Directeur/Directrices.....	4
2 Le respect des grands principes de la commande publique.....	5
Fiche pratique n° 1 : La définition et l'estimation des besoins .....	6
Fiche pratique n° 2 : L'appréciation des seuils et la préparation de la procédure.....	8
Fiche pratique n° 3 : les achats inférieurs à 40 000 € HT.....	11
Fiche pratique n° 4 : les achats entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT .....	14
Fiche pratique n° 5 : les achats compris entre 90 000 € HT et 213 999,99 € HT pour les fournitures courantes et les services et entre 90 000 € HT et 5 349 999,99 € HT pour les travaux.....	18
Fiche pratique n° 6 : achats de 214 000 € HT et plus pour les fournitures et les services et de 5 350 000 € HT et plus pour les travaux .....	19
Fiche pratique n° 7 : Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse .....	20
Fiche pratique n° 8 : La sous-traitance.....	22
Annexe n°1 - La Commission d'Appel d'offres.....	24

## 1 Les acteurs et leur rôle

### **1.1 L'acheteur ou Service acheteur**

Il s'agit soit d'un agent en particulier soit d'une équipe chargée de procéder à une acquisition ou à une réalisation relevant de sa compétence.

Le rôle de l'acheteur est fondamental. Il saura définir le besoin à savoir les quantités annuelles de commande, les caractéristiques, les montants HT, la durée et la régularité du besoin et ainsi lister tous les biens et/ou services à livrer.

Il est le mieux placé pour mettre en adéquation le besoin avec les offres reçues. Comme il aura défini au préalable le besoin, c'est ce même acheteur qui sera amené à analyser les offres reçues, pour retenir via la rédaction d'un rapport, l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix en application du ou des critères de jugement des offres préétablis.

L'acheteur peut aussi se regrouper avec d'autres acheteurs comme des collectivités ou des EPCI ayant les mêmes besoins que les siens en matière de travaux, fournitures ou services et décider de lancer une consultation unique/commune. Au préalable, il convient de conclure une convention constitutive qui sera signée par tous les membres du groupement. A ce titre, le SDE76 a conclu une convention avec d'autres collectivités et EPCI pour l'achat d'énergie.

### **1.2 Le Service Marchés publics**

Son rôle et ses actions sont les suivants :

- Conseils juridiques et pratiques,
- Gestion des achats homogènes de l'ensemble du SDE76,
- Procédures de consultation.

### **1.3 La Commission d'Appel d'Offres**

Voir l'annexe 1

### **1.4 Le pouvoir adjudicateur**

On parle de pouvoir adjudicateur dans le code de la commande publique pour désigner à la fois le SDE76 et son représentant, le Président.

### **1.5 Le Directeur général des services et les Directeur/Directrices**

Monsieur le Président a donné une délégation de signature au Directeur Général des Services et à chaque Directeur et Directrice pour signer en son nom les pièces des marchés publics. Le Directeur ou les Directrices sont sollicités en priorité, en l'absence de ceux-ci le Directeur Général des Services assure la suppléance.

## 2 Le respect des grands principes de la commande publique

Ce guide propose aux acheteurs, des informations sur les modes de commande publique les plus usités au SDE76. Il est voué à évoluer en fonction des avancées réglementaires et des demandes particulières des Services. Il pourra être enrichi ou modifié au fil de l'eau.

Le Service Marchés publics demeure l'interlocuteur privilégié des acheteurs dans la conception, la rédaction, la mise en place et l'exécution de montage contractuel lié à la commande publique.

**Les principes fondamentaux de la commande publique figurant à l'article L3 du CCP :**

- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

**ont pour objectifs :**

**L'efficacité de la commande publique**

**La bonne utilisation des deniers publics.**

## Fiche pratique n° 1 : La définition et l'estimation des besoins

Définition du besoin :

Article L2111-1 du Code de la commande publique « la nature et l'étendue du besoin à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociale et environnementale ».

**Une bonne définition du besoin est la clé d'un achat réussi.**

L'expression des besoins suppose :

- Une définition précise de la qualité des prestations à obtenir et du contexte dans lequel elles doivent être assurées : que me faut-il ? quel est le service que j'attends ? quels délais ? quels lieux d'exécution/livraison ? quelles sont les contraintes organisationnelles ?...
- Une définition des quantités aussi précise que possible,
- Une bonne appréhension des services associés : livraison, maintenance, installation, formation..., permettront de déterminer le coût global.

Utiliser le sourçage

Le sourçage permet de connaître les caractéristiques des secteurs économiques et des solutions techniques des entreprises pour mieux définir ses besoins.

L'acheteur a la possibilité de réaliser des consultations ou des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

Le sourçage peut prendre la forme d'une veille effectuée dans le secteur économique concerné, la participation à des salons professionnels ou d'un questionnaire envoyé à plusieurs opérateurs économiques, etc.

Les échanges et les rencontres avec les opérateurs économiques ne peuvent entraîner la remise d'une offre pour certains ou l'engagement de contracter ou de lancer une consultation.

Un opérateur est exclu de la procédure lorsqu'il ne peut être remédié par d'autres moyens tels que la mise à disposition des informations communiquées par l'acheteur à l'occasion du sourçage organisé préalablement à la passation.

L'acheteur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout risque d'atteinte au principe d'égalité de traitement.

Quelle période prendre en compte ?

- Pour les fournitures et les services courant et les travaux d'entretien courant : la période budgétaire soit l'année ou la période durant laquelle on souhaite établir le marché, contrat pluriannuel par exemple.
- Pour les travaux : la durée de réalisation de l'opération

Comment appréhender les prestations récurrentes ?

On dit que les prestations sont récurrentes lorsqu'elles se reproduisent dans des conditions similaires chaque année, les besoins sont appréciés sur l'année budgétaire ou plus si le contrat envisagé est pluriannuel. (exemple : les fournitures de bureau).

L'étendue des besoins est incertaine, que faire ?

Le Code de la commande publique prévoit des solutions pour résoudre les problèmes liés à une éventuelle incertitude sur l'étendue des besoins comme les accords-cadres, il convient alors de consulter le Service Marchés Publics.

Comment allotir ?

Le Code de la commande publique dispose que « les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. L'acheteur détermine le nombre, la taille et l'objet des lots ».

Destiné à susciter la plus large concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande publique, l'allotissement est particulièrement approprié lorsque l'importance des travaux, fournitures ou services à réaliser risque de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise. Il est ainsi particulièrement favorable aux petites et moyennes entreprises.

Une fois définis, les besoins font l'objet d'une ventilation en plusieurs lots pouvant correspondre à des lieux géographiques ou des métiers distincts.

Attention à ne pas procéder à un éclatement trop important et de perdre de ce fait les avantages liés au montant de la commande.

Lorsqu'il a été décidé de ne pas allotir, ce choix est motivé dans les documents de la consultation.

#### La prise en compte des préoccupations environnementales et sociales

Lors de la définition et de l'expression des besoins, le Code de la commande publique impose à l'acheteur de prendre en compte des objectifs de développement durable. Cependant, l'article L2111-1 du Code de la commande publique n'impose pas de retenir un critère écologique au sein des critères de choix des offres. L'acheteur peut satisfaire à cette obligation notamment par référence à des spécifications techniques, par la prise en compte de labels, de normes écologiques, de clauses d'exécution.

Les préoccupations environnementales peuvent être prises en compte au stade de l'analyse des candidatures en utilisant un critère relatif au savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement à travers l'appréciation de leurs capacités techniques. Ou au stade de l'analyse des offres, en utilisant un critère environnemental par exemple.

Pour les préoccupations sociales, l'acheteur peut prendre en compte, dans les conditions d'exécution du marché public, des considérations relatives à l'économie, au domaine social ou à l'emploi, sous réserves que celles-ci soient en lien avec l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Il peut faire effectuer les prestations en intégrant des heures de travail d'insertion ou toute autre considération sociale (promotion de la diversité et de l'égalité des chances...).

## Fiche pratique n° 2 : L'appréciation des seuils et la préparation de la procédure

Nouveaux seuils à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Marchés publics de Fournitures et de services

Procédures	Seuils	Publicité
Procédure adaptée	1 à 39 999,99 € HT	Pas d'obligation de publicité ni de mise en concurrence
Procédure adaptée	40 000 à 89 999,99 € HT	Publicité adaptée
Procédure adaptée	90 000 à 213 999,99 € HT	Publicité obligatoire : BOAMP et/ou JAL et profil acheteur et si nécessaire presse spécialisée
Procédure formalisée	A partir de 214 000 € HT	Publicité obligatoire : BOAMP+JOUE et profil acheteur et si nécessaire presse spécialisée

### Marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques

Procédures	Seuils	Publicité
Procédure adaptée	1 à 39 999,99 € HT	Pas d'obligation de publicité ni de mise en concurrence
Procédure adaptée	40 000 à 749 999,99 € HT	Publicité adaptée
Procédure formalisée	A partir de 750 000 € HT	Publicité obligatoire : JOUE et profil acheteur et si nécessaire presse spécialisée

Extrait des services concernant le SDE76 :

- Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé (services d'organisation d'expositions, de foires, de congrès, service d'enseignement et de formation),
- Services d'hôtellerie et de restauration (services d'hôtellerie, d'hébergement, de wagons-lits, de restaurant, de traiteur et de livraisons de repas),
- services juridiques,
- services postaux (services postaux, services de courrier).

### Marchés publics de services juridiques de représentation

Procédures	Seuils	Publicité
Procédure adaptée	1 à 39 999,99 € HT	Pas d'obligation de publicité ni de mise en concurrence
Procédure adaptée	A partir de 40 000 € HT	Publicité libre en fonction du montant et des caractéristiques du MP



Marché de travaux

Procédures	Seuils	Publicité
Procédure adaptée	1 à 39 999,99 € HT	Pas d'obligation de publicité ni de mise en concurrence
Procédure adaptée	40 000 à 89 999,99 € HT	Publicité adaptée
Procédure adaptée	90 000 à 5 349 999,99 € HT	Publicité obligatoire : BOAMP et/ou JAL et profil acheteur et si nécessaire presse spécialisée
Procédure formalisée	A partir de 5 350 000 € HT	Publicité obligatoire : BOAMP+JOUÉ et profil acheteur et si nécessaire presse spécialisée

**/!\ Les seuils de procédures s'apprécient en euros hors taxes tandis que l'analyse des offres se fait sur la base du montant toutes taxes comprises.**

Il est nécessaire de procéder à une estimation du montant total du marché en euros hors taxes et de vérifier si certains seuils sont dépassés ou **risquent de l'être**.

Afin de comparer le montant des besoins estimés aux seuils de procédure des marchés publics, le service acheteur doit se rapprocher du Service marchés publics afin d'estimer la valeur totale des fournitures et des services sur l'ensemble du SDE76 et qu'il souhaite acquérir sur l'année budgétaire ou sur la durée du contrat en cas de marché pluriannuel.

**Le fractionnement artificiel des besoins dans le but de se soustraire aux contraintes des règles de la commande publique est à proscrire absolument**

Que prendre en compte ?

- pour tous les marchés : les montants s'apprécient sur la durée totale du marché y compris les reconductions s'il y en a
- pour les travaux : la totalité des travaux liés à l'opération
- pour les fournitures et les services : la totalité des prestations homogènes
- pour les marchés allotis : le montant total de tous les lots
- pour les marchés à bons de commande : le montant total des commandes

Le montant des besoins est tout juste inférieur à un seuil, que faire ?

Dans ce cas, il convient d'appliquer la procédure prévue pour le seuil immédiatement supérieur. Par exemple, pour un marché dont la valeur des besoins est estimée à plus de 80 000 € HT, il est plus prudent d'appliquer la procédure prévue pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Cette mesure permet de faire face à tous les aléas pendant la vie du marché :

- le montant définitif du marché ne sera connu qu'après l'analyse des offres des candidats. Le risque est de devoir recommencer la procédure notamment si la publicité n'a pas été publiée sur le support adapté au seuil concerné.

- la conclusion d'un avenant à ce marché ne sera pas possible.

Conséquence : l'application du marché se verrait interrompue par l'absence de cette mesure.

A quel moment faut-il faire la mise en concurrence ?

Les marchés peuvent être lancés tout au long de l'année. Cependant, il est déconseillé de lancer une consultation pendant la période estivale et pendant les fêtes de fin d'année. A ces périodes, les effectifs sont réduits chez les opérateurs économiques voire ceux-ci sont fermés pour les congés annuels.

En cas d'impossibilité de reporter la procédure à un autre moment, il faudra veiller à être présent durant la publication et laisser un délai aux fournisseurs intégrant une période de 15 jours ouvrés s'écoulant sur les mois de juin ou septembre.

## Fiche pratique n° 3 : les achats inférieurs à 40 000 € HT

### Tout achat, à partir du premier euro engagé, constitue un marché public.

Ce seuil est dispensé de procédure. Jusqu'à 39 999,99 € HT, la mise en concurrence préconisée n'est pas obligatoire. Cependant ce seuil demeure assorti des règles permettant le respect des principes de la commande publique et est soumis à des mesures de transparence a posteriori.

Lorsque le service acheteur décide de conclure un marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalables, il doit veiller à choisir une offre pertinente, à faire bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre à son besoin.

- Le choix d'une offre répondant de manière pertinente au besoin  
La détermination de la valeur estimée des besoins au regard des notions d'opération et de prestations homogènes doit faire l'objet d'une attention particulière.  
**L'acheteur ne doit pas découper son besoin dans le but de pouvoir bénéficier artificiellement de la dispense de procédure.**

Les achats inférieurs à 40 000 € HT sont soumis aux obligations relatives à la définition des besoins. Le service acheteur devra déterminer avec précision la nature et l'étendue des besoins à satisfaire. L'offre choisie sera celle qui respectera ces exigences et qui aura pour objet exclusif de répondre aux besoins exprimés. En d'autres termes, le service acheteur évitera de choisir des prestations superflues qui auront pour effet de peser sur le coût final.

- La bonne utilisation des deniers publics  
Le service acheteur gère des deniers publics. Il doit être vigilant quant à leur destination. Il veillera à choisir une offre financièrement raisonnable et cohérente avec la nature de la prestation.  
S'il possède une connaissance suffisante du secteur économique, il pourra effectuer son achat sans démarches préalables.  
En revanche, si le service acheteur ne possède pas les connaissances utiles, il est recommandé d'effectuer, préalablement à la conclusion du contrat, un sourçage auprès des entreprises du secteur, de consulter leurs sites internet, de comparer des catalogues et de la documentation technique, des délais d'exécution ou des garanties proposées. Pour les prestations les plus techniques, le service acheteur pourra éventuellement solliciter des devis par courriel auprès de professionnels.

**/\ la confection de devis ayant un coût pour les entreprises, le service acheteur évitera de les solliciter inutilement en multipliant les demandes récurrentes de devis. Une simple information orale sur le niveau des prix pratiqués demeurera bien souvent suffisante pour éclairer l'acheteur.**

Si une seule entreprise répond à la demande de devis, l'acheteur pourra évidemment contracter avec cet opérateur dès lors que, compte tenu de l'objet de l'achat et de ses caractéristiques, le prix proposé lui semble être raisonnable. Il conservera, néanmoins, la trace de la sollicitation des entreprises n'ayant pas répondu.

- Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.  
Cette troisième règle invite le service acheteur à effectuer une veille économique épisodique, afin de ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur.  
Il convient de s'interroger :

- Le prestataire avec lequel nous avons contracté est-il toujours le plus compétitif ?

- Y-a-t-il de nouveaux opérateurs récemment implantés ?
- Dois-je éventuellement solliciter de nouveaux devis ?

**/\ un seul opérateur économique doit être contacté dans le cadre de cette procédure dérogatoire, à défaut, il s'agira d'un marché à procédure adaptée et non d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables et, les règles n'étant pas les mêmes, le risque d'annulation de la procédure est très élevé.**

### Traçabilité et Transparence :

Pour les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, il est nécessaire de conserver une trace des éléments ayant motivé la décision comme les résultats des comparaisons de prix et de conditions d'exécution, des copies de courriers ou des devis éventuellement sollicités. Pour les achats plus complexes, ces éléments seront accompagnés d'un rapport succinct expliquant le choix opéré.

Afin d'assurer la transparence des achats entre 25 000 € HT et 40 000 € HT, le service acheteur devra fournir au Service Marchés publics, dès la signature du marché, les informations suivantes :

- Le nom du titulaire
- La localisation
- La date de la conclusion du marché
- L'objet du marché
- Le montant hors taxes.

Faut-il un écrit ? Oui c'est obligatoire

Pour tous les achats dès le 1<sup>er</sup> euro puisque la preuve écrite de la commande constitue une pièce justificative incontournable pour le paiement, par le receveur syndical, des commandes concernées.

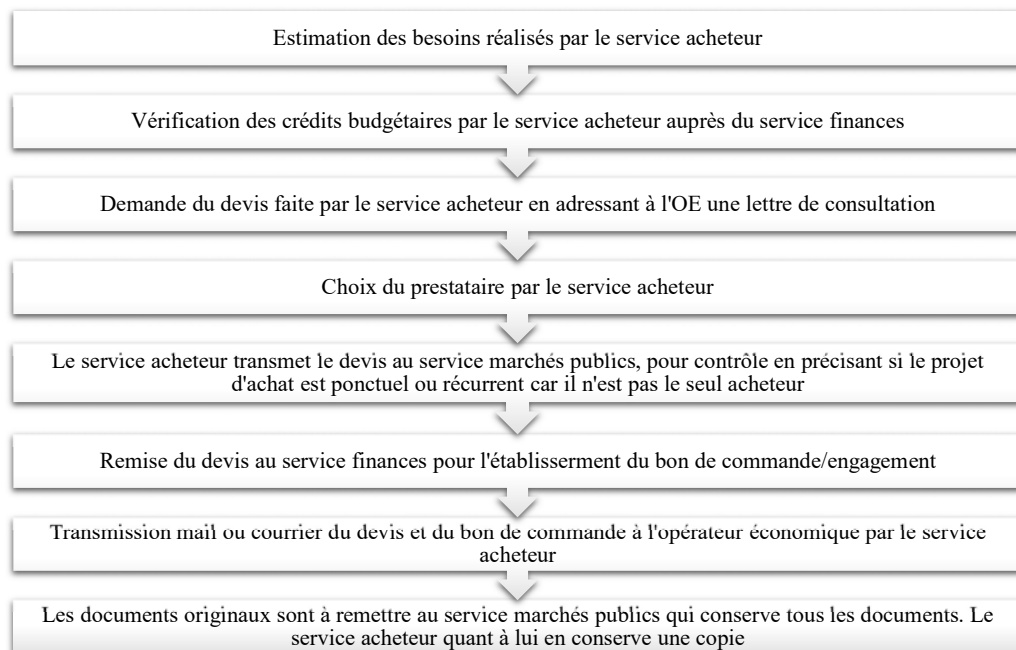
Quelles sont les pièces justificatives ?

Les pièces du marché sont constituées a minima du devis et du bon de commande.

Il est possible que d'autres pièces s'avèrent nécessaires pour le paiement (BPU, PV de réception...) en fonction de la forme du marché.

Par exemple, certains travaux représentant moins de 40 000 € HT par an ne nécessiteront pas plus qu'un devis et un bon de commande alors qu'un marché de maîtrise d'œuvre, qui peut être inférieur à ce seuil, nécessite a minima un CCTP, un acte d'engagement, un DPGF par élément de missions.

**Marché à procédure adaptée**  
**Étapes pour un achat inférieur à 40 000€ HT**



**Si demande de plusieurs devis = mise en concurrence => se référer à la fiche n°4**

## Fiche pratique n° 4 : les achats entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT

Il s'agit de marché à procédure adaptée (MAPA) qui concernent le plus souvent les achats récurrents pluriannuels en fournitures et services dont le montant total cumulé est inférieur à 90 000 € HT ou de petits travaux non récurrents dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Dès que la valeur du besoin est égale ou supérieure à 40 000 € HT, la procédure est dématérialisée. Le dossier de consultation des entreprises est mis en ligne sur le profil acheteur. Cette plateforme est également utilisée pour tous les échanges pendant la procédure de passation ainsi que pour le dépôt des offres électroniques.

La publicité est au minimum sur le profil acheteur et en presse spécialisée selon l'objet du marché (BOAMP et/ou presse locale et/ou revue spécialisée). La rédaction et la publication des avis d'appel public à la concurrence (AAPC) relèvent du Service marchés publics.

L'AAPC est une synthèse du DCE dont les pièces techniques sont rédigées par le Service acheteur et communiquées par mail au Service marchés publics.

Le délai laissé aux entreprises pour répondre est de 3 semaines minimum afin qu'elles puissent réunir les documents exigés dans le règlement de la consultation. Le délai peut être plus important si, par exemple, une visite de site est demandée.

Faut-il un cahier des charges ?

Oui. Il s'agit au minimum de décrire précisément la prestation attendue, ses caractéristiques, les modalités de choix du titulaire et les conditions d'achat.

Et le cas échéant, les conditions de maintenance doivent être définies et intégrées au cahier des charges lors de la consultation.

Quelles pièces constitutives du marché ?

Les pièces du marché sont constituées du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement, du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières et selon la forme du marché, de la décomposition du prix forfaitaire et globale (pour les marchés à prix forfaitaires) ou du bordereau de prix unitaires accompagné du détail estimatif et quantitatif (pour les marchés à bons de commande).

La négociation

Le recours à la négociation doit avoir été précisé dans le règlement de la consultation. Cependant, le Service acheteur n'a pas l'obligation de mettre en œuvre la négociation.

La négociation résulte de la première analyse des offres réalisée par le Service acheteur. Les axes de négociation se définissent en fonction des points faibles relevés dans l'analyse des offres de chaque candidat. Dans la plupart des cas elle est organisée avec les candidats les mieux placés, et même lorsqu'il n'y a qu'un candidat, et fait l'objet soit d'une rencontre soit d'un échange de courrier afin de :

- Préciser le besoin
- Demander ou supprimer certaines options ou prestations inutiles
- Réduire les délais de livraison ou d'exécution
- Rediscuter du prix ou de ses éléments constitutifs.

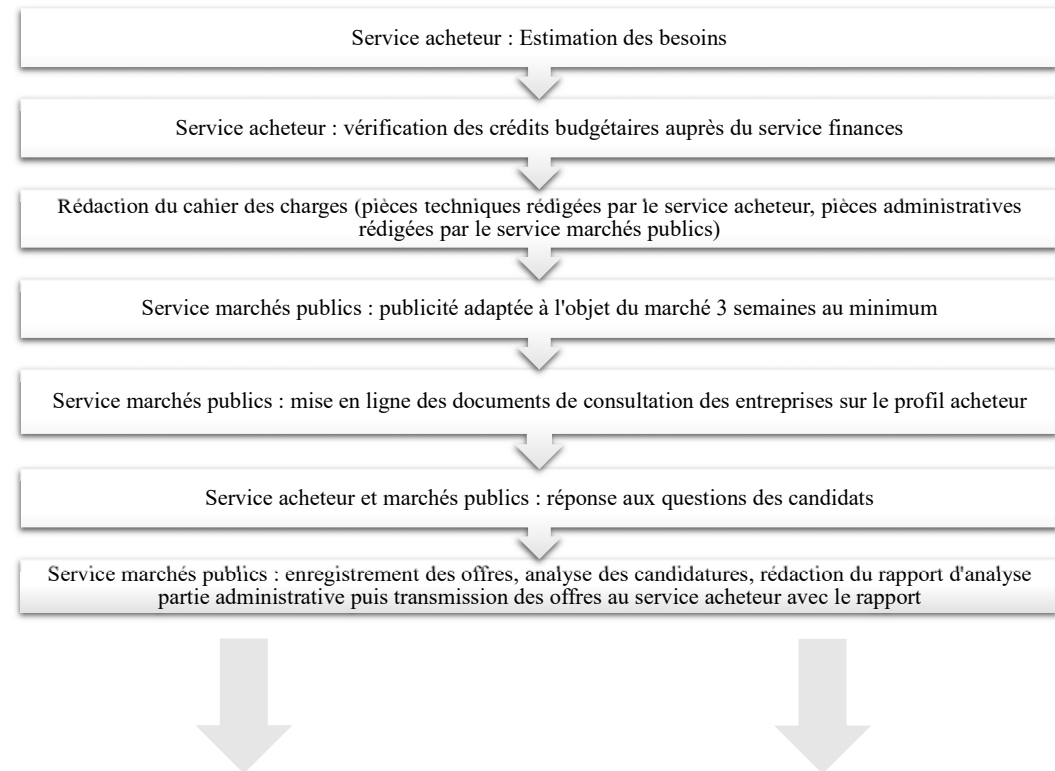
Les candidats devront disposer d'un nouveau délai pour formaliser leur offre voire produire un nouvel acte d'engagement (si changement du prix ou des délais par exemple). Le Service marchés publics envoie les courriers de négociation et enregistre les nouvelles offres sur le profil acheteur.

Après analyse des nouvelles offres par le Service acheteur, s'en suivra un nouveau chapitre dans le rapport, qui compte tenu des nouveaux éléments apportés par les candidats, modifiera les notes d'origine et peut être le classement final.

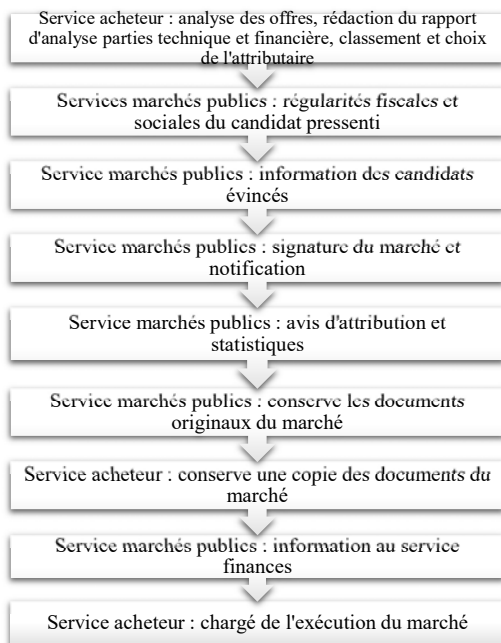
Le Service marchés publics se chargera du contrôle du rapport d'analyse. Il s'agit d'une mission de conseil pour l'analyse des offres avec le Service acheteur, analyse qui doit obligatoirement être non discriminatoire, respecter les principes d'égalité des candidats et de transparence et respecter les critères de jugements des offres préalablement établis dans le dossier de consultation. Après signature du rapport par le Service acheteur, le Service marchés publics assurera le processus de notification.

## Marché à procédure adaptée

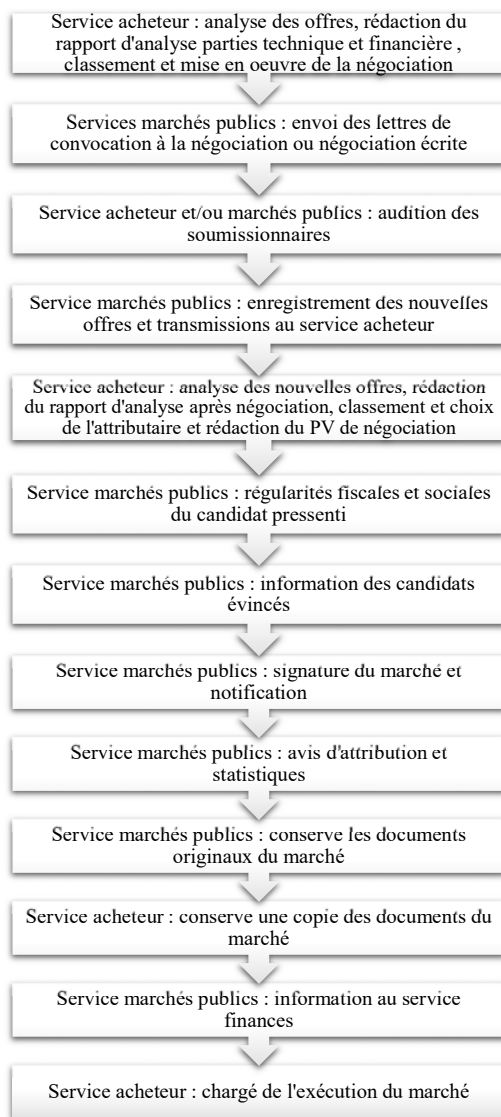
### Etapes pour un achat entre 40 000€ HT et 89 999,99 € HT



### Solution 1



### Solution 2



## Fiche pratique n° 5 : les achats compris entre 90 000 € HT et 213 999,99 € HT pour les fournitures courantes et les services et entre 90 000 € HT et 5 349 999,99 € HT pour les travaux

Comme pour la fiche précédente, Il s'agit de la même procédure selon une différence importante relative à la publicité.

La mesure de publicité doit être nationale (BOAMP et/ou journal d'annonces légales). Il convient de choisir le média le plus approprié pour assurer une publicité la plus efficace possible par exemple pour un marché de travaux on optera pour le Moniteur. La mise en ligne de la publicité est assurée par le Service marchés publics.

## Fiche pratique n° 6 : achats de 214 000 € HT et plus pour les fournitures et les services et de 5 350 000 € HT et plus pour les travaux

Au-delà de ces seuils, il s'agit de marchés européens parce que la mesure de publicité doit être de portée européenne.

Ces procédures font l'objet d'une collaboration entre le Service acheteur et le Service Marchés publics. Toutefois, la rédaction des pièces techniques (CCTP, BP...) relève de la compétence du service acheteur.

Ces procédures sont lancées très en amont de leur date d'exécution. Sont à prendre en compte, les délais obligatoires suivants :

- la durée de la publicité, au minimum de 30 jours,
- le délai de convocation de la CAO (5 jours francs),
- le délai de standstill (délai de suspension) de 11 jours minimum.

## Fiche pratique n° 7 : Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'attribution d'un marché doit être opérée selon les critères prévus par la consultation. Il ne peut y avoir de changement entre la publicité et le jugement des offres.

Quels critères de jugement des offres ?

Critères de sélection des candidatures

- Capacités techniques et professionnelles
- Capacités économiques et financières
- Les références professionnelles
- La situation au regard d'un éventuel redressement judiciaire

Critères de jugement des offres

Soit un critère unique :

- Le prix pour l'achat de services ou de fournitures standardisés
- Ou le coût selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie

Soit une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution

- Le prix des prestations
- Le coût
- La qualité :
  - o La valeur technique
  - o Les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles,
  - o L'accessibilité
  - o L'apprentissage
  - o La diversité
  - o Les conditions de production ou de commercialisation
  - o La garantie de la rémunération équitable des producteurs,
  - o Le caractère innovant
  - o Les performances de matière de protection de l'environnement
  - o L'insertion professionnelle des publics en difficulté
  - o La biodiversité
  - o Le bien-être animal
- Les délais d'exécution, les conditions de livraison, le SAV et l'assistance technique, la sécurité des approvisionnements, l'interopérabilité et les caractéristiques opérationnelles
- L'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché lorsque la qualité du personnel assigné peut avoir une influence significative sur le niveau d'exécution du marché.

D'autres critères peuvent être pris en compte s'ils sont justifiés par l'objet du marché ou ses conditions d'exécution.

Les modalités de sélection des offres doivent être portées à la connaissance des candidats. Dans l'avis de marché ou dans les documents de la consultation, est donnée aux candidats une information appropriée sur les critères d'attribution du marché ainsi que sur les conditions de leur mise en œuvre

soit la pondération soit la hiérarchisation. Si le service acheteur fait usage de sous-critères, leur pondération ou hiérarchisation est également portée à la connaissance des candidats.

La hiérarchisation consiste à classer les critères par ordre décroissant d'importance et l'analyse est faite indépendamment les uns des autres.

La pondération affecte chacun des critères d'un coefficient chiffré. L'offre économiquement la plus avantageuse est alors évaluée globalement, au regard de l'ensemble des critères qui la constituent. L'analyse des offres se trouve de fait affinée, favorisant le choix de l'offre la « mieux disante ».

Pour les procédures adaptées, la pondération est recommandée mais non obligatoire.

Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la pondération est le principe.

## Fiche pratique n° 8 : La sous-traitance

Définition de la sous-traitance : « l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ».

Le sous-traitant direct (ou de 1<sup>er</sup> rang) du titulaire du marché public peut à son tour faire appel à un sous-traitant, dit sous-traitant indirect (ou de second rang), pour lui confier l'exécution de prestations dont il a la charge.

Le titulaire du marché public est, en principe, libre d'avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour exécuter certaines des prestations du marché public. Cependant, il ne peut sous-traiter l'intégralité des prestations faisant l'objet du marché public.

Le Service acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire du marché et non par le sous-traitant.

La demande de sous-traitance obligatoire peut s'effectuer en même temps que le dépôt de l'offre par le candidat ou après la notification.

En l'absence de déclaration préalable du sous-traitant, le titulaire s'expose à un risque de résiliation pour faute du marché public par le Service acheteur. Dans l'hypothèse où le Service acheteur a connaissance, en cours d'exécution du marché public, de l'intervention d'un ou plusieurs sous-traitants non préalablement déclarés, le Service acheteur doit mettre en demeure le titulaire de procéder à la régularisation du sous-traitant.

Lorsque la déclaration de sous-traitance intervient après la notification, le titulaire remet contre récépissé ou par courrier recommandé avec AR, une déclaration de sous-traitance ou DC4, contenant les renseignements suivants :

- L'objet complet du marché, le n° du marché, l'intitulé et le n° du lot
- La nature des prestations sous-traitées
- Le nom, la raison ou dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant, son n° de SIRET
- Le lieu d'exécution des prestations sous-traitées et la durée des travaux
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant
- Les conditions de paiement
- Les capacités du sous-traitant sur lesquelles l'opérateur économique s'appuie
- Une déclaration attestant que le sous-traitant n'est pas placé dans un des cas d'exclusion (escroquerie, abus de confiance, travail dissimulé ainsi que discrimination et méconnaissance de l'égalité professionnelle, etc.)
- Les attestations fiscales et sociales
- L'attestation d'assurance
- Un extrait KBis
- Un RIB

A compter de la réception de la demande de sous-traitance, Le service acheteur vérifie les documents fournis et répond rapidement surtout si des informations complémentaires sont nécessaires. Le DC4 doit être impérativement signé de l'entreprise titulaire **et** du sous-traitant.

Le paiement direct du sous-traitant qui a été accepté est de droit pour tout montant égal ou supérieur à 600 € TTC. A noter que les sous-traitants du second rang ne bénéficient pas du droit au paiement direct.

Après vérification et acceptation du sous-traitant dans un délai de 21 jours, la déclaration de sous-traitance est à signer par le Directeur ou les Directrices du service acheteur.

Au-delà de 21 jours à compter de la date de réception, le silence du service acheteur vaut acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

En cas de refus d'acceptation et d'agrément du sous-traitant (capacités insuffisantes, interdiction de soumissionner...) le service acheteur doit motiver son refus.

Après signature, la copie est à envoyer à l'entreprise titulaire du marché en courrier recommandé avec AR ou remis contre récépissé pour notification. L'original complété de la date de notification est conservé par le service marchés publics. Une copie est conservée par le service acheteur.

## **Annexe n°1 - La Commission d'Appel d'offres**

La Commission d'Appel d'Offres est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure au seuil européen.

La CAO est également saisie pour avis lorsqu'un projet d'avenant à un marché public formalisé entraîne une augmentation du montant global supérieure à 5%.

La commission se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. Le délai de convocation est de 5 jours francs. La convocation peut être envoyée par courrier postal ou courrier électronique.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

Monsieur Patrick Chauvet, Président

Monsieur Yvon Pesquet, Membre titulaire

Monsieur Jean-Marie Crochemore, Membre titulaire

Monsieur Daniel Joffroy, Membre titulaire

Monsieur Michel Delille, Membre titulaire

Monsieur Rémy Ternisien, Membre suppléant

Monsieur Daniel Roche, Membre suppléant

Monsieur Sylvian Vasse, Membre suppléant

Monsieur Marcel Vautier, Membre suppléant



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-15

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : ÉLECTIONS - règlement des élections 2020

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ	Représentant	Présent
1	1 entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1 entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1 entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1 entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1 entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1 entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1 entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1 entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1 entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1 entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1 entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1 entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1 entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2 de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2 de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2 de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2 de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2 de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	
18	3 du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3 du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3 du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3 du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-15**

### **OBJET : ÉLECTIONS - règlement des élections 2020**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du règlement des élections 2020 préparé par le Bureau et qui sera transmis dans chaque commune avant le premier tour des élections municipales.

Il précise au préalable que, selon l'article L5211-8 du CGCT, l'organe délibérant du SDE76 doit se réunir au plus tard avant le vendredi de la quatrième semaine suivant l'élection de l'ensemble des présidents des EPCI membres de notre syndicat mixte, soit avant le vendredi 22 mai 2020.

### **Règlement des élections 2020 du SDE76**

#### **Fiche n° 1 – Élection des délégués des adhérents au SDE76**

Article 5.1 des statuts du SDE76 précisé comme suit :

- chaque commune adhérente (hors communes adhérent à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ou à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (CULHSM) désignent autant de délégués et de suppléants qu'elles comptent elles-mêmes de communes au sein du SDE76 :
  - o La CCCA désigne 62 délégués titulaires et 62 délégués suppléants,
  - o La CULHSM désigne 52 délégués titulaires et 52 délégués suppléants

#### **Mode de scrutin applicable à l'élection des délégués des communes au SDE76**

Article L 5211-7 du CGCT

Ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (élection uninominale).

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

*Se conformer aux directives de la préfecture pour le bon déroulement du vote.*

#### **Délai**

Pour la désignation des nouveaux délégués, les coordonnées (nom, prénom, adresse de leur domicile, ainsi que leur date de naissance en vue de la désignation du doyen d'âge, téléphone, adresse e-mail) du délégué titulaire et du délégué suppléant, devront être transmises au plus tard pour le 10 avril 2020 au président du SDE76 en vue de l'établissement et de l'envoi des convocations à leur domicile.

A noter : une décision à objet électoral n'entre pas dans le champ des actes dont la force exécutoire est subordonnée à sa transmission préalable au Préfet et peut être transmise au SDE76 « dès la proclamation publique des résultats de l'élection » (CE, 6 février 2004 n° 253.334).

#### **Conditions à remplir pour la candidature**

Les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité : se conformer aux directives de la préfecture.

#### **Publicité des résultats par le SDE76**

Le résultat des élections des délégués sera publié par le SDE76 sur son site internet. (commune, nom et prénom des délégués titulaires et suppléants).

## Fiche n° 2 – Élection par les CLÉ des représentants siégeant au comité du SDE76

### 1. Réunion de la CLÉ en collège électoral

Les 628 délégués précédemment élus vont constituer 14 collèges électoraux pour désigner 83 représentants appelés à siéger au comité du SDE76.

Article 5.3 des statuts du SDE76 :

Les délégués ainsi désignés constituent des collèges électoraux au sens de l'article L 5212-8 du CGCT pour l'élection de leurs représentants au comité syndical. Chaque adhérent ne peut adhérer qu'à un seul collège.

Il est constitué 14 collèges territoriaux pour accueillir les délégués des communes, de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Article 5.4 des statuts du SDE76 :

Le collège électoral portera le nom de la CLÉ.

Article 5.7 des statuts du SDE76 :

Le nombre de représentants au comité est déterminé comme suit :

#### Composition des collèges territoriaux des délégués :

- 1 représentant par tranche de 5 000 habitants de la CLÉ plafonné à 6 représentants par CLÉ sauf CLÉ 1 ;
- 12 représentants pour la CLÉ 1 ;
- 1 suppléant unique par CLÉ, quel que soit le nombre de représentants titulaires.

Le critère « population » des collèges est le nombre d'habitants, selon le dernier recensement officiel de l'INSEE, au 01/01/2020.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection des représentants de chaque collège est le scrutin plurinominal à deux tours. En cas d'égalité de voix entre deux listes au deuxième tour, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée est déclarée élue.

*Pour la suite du règlement, l'article L 5212-8 du CGCT ne prévoyant aucune disposition particulière, il appartient au SDE76 de fixer son règlement en s'appuyant sur les textes les plus proches. Il est ainsi décidé :*

### 2. Convocation des délégués pour l'élection des représentants au comité syndical

La convocation ne peut pas être anticipée par rapport aux dates « normales de renouvellement ».

L'envoi des convocations relève de la responsabilité du président sortant. Le délai légal sera de cinq jours francs, car il y a le plus souvent au moins une commune de plus de 3 500 habitants par CLÉ.

En cas d'absence de délégués désignés, conformément à l'article L 5211-8, à défaut pour une commune d'avoir désigné son délégué titulaire et son délégué suppléant dans le délai ci-dessus, et afin de permettre au SDE76 de convoquer les CLÉ, cette commune sera représentée au sein de sa CLÉ par le maire comme délégué titulaire et par le premier adjoint comme délégué suppléant, qui seront ainsi convoqués d'office.

Il est à noter que la situation pourra être régularisée. A tout moment le conseil municipal pourra désigner deux nouveaux délégués, titulaire et suppléant, en remplacement des délégués désignés d'office.

Les convocations partiront avec l'ordre du jour suivant :

- installation de la Commission Locale de l'Énergie (CLÉ) en collège électoral,
- élection des représentants au SDE76.

Seul le délégué titulaire de chaque adhérent sera convoqué. A charge pour lui de prévenir son suppléant en cas d'indisponibilité.

Le lieu prévisionnel et la date de la réunion sont les suivants :

CLÉ	Nom de la CLÉ	Nombre de délégués		Lieu prévisionnel	Nombre de représentants à élire	
		Titulaires	Suppléants		Titulaires	Suppléants
1	CLE entre Seine et Manche	52	52	Octeville	12	1
2	CLE de la région de Fécamp – Goderville	33	33	Goderville	5	1
3	CLE du Pays de Caux	50	50	Doudeville	6	1
4	CLE de Caux Vallée de Seine	40	40	Saint-Jean-de-la-Neuville	6	1
5	CLE de la Côte d'Albâtre – Valmont	60	60	Cany-Barville	6	1
6	CLE de la région de Luneray	48	48	Luneray	4	1
7	CLE de la région de Pavilly - Yerville	32	32	Yerville	5	1
9	CLE de la région de Buchy	46	46	Buchy	6	1
10	CLE de la région de Bellencombre - Longueville – Tôtes	60	60	Val-de-Scie	6	1
11	CLE de la région Dieppoise	32	32	Saint-Nicolas-d'Aliermont	6	1
12	CLE de la région de Criel – Incheville – Londinières	38	38	Criel-sur-Mer	4	1
13	CLE de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	57	57	Aumale	6	1
14	CLE du Pays de Bray	51	51	Forges-les-Eaux	5	1
16	CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	29	29	Quincampoix	6	1
	<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>628</b>		<b>83</b>	<b>14</b>

Les réunions seront successives du 4 au 13 mai 2020.

### 3. Installation du collège électoral

Le président sortant ou un vice-président sortant, sur délégation du président, installe le doyen d'âge, celui-ci assure les fonctions de président de séance de la CLÉ pour l'élection des représentants au SDE76.

Le doyen d'âge installe la CLÉ en collège électoral, désigne trois assesseurs chargés chacun de tenir le registre d'appel, l'urne et la feuille d'émargement. Puis il rappelle les informations ci-dessous :

- **QUORUM** : concernant le quorum requis pour la réunion de la CLÉ consacrée à l'élection des représentants, il faut et il suffit que plus de la moitié des membres de la CLÉ soient présents au moment où la séance est déclarée ouverte par le doyen d'âge.

- **MODE DE SCRUTIN** : conformément à l'article 5.7 des statuts du SDE76, l'élection des représentants intervient au scrutin plurinominal à deux tours. En cas d'égalité de voix entre deux listes au deuxième tour, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée est déclarée élue.  
La désignation intervient à bulletin secret.  
A noter : la désignation d'une liste par vote à main levée n'est pas autorisée.  
Les conditions de l'élection doivent nécessairement respecter le secret du vote et la sincérité du scrutin. Cependant l'usage d'isoloirs n'est pas requis.
- **NOMBRE DE REPRÉSENTANTS A ÉLIRE** : pour chaque CLÉ, il y a donc lieu d'élire le nombre de représentants dans le tableau figurant ci-dessus.
- **ÉLECTEURS** : chaque délégué titulaire dispose d'une voix. En cas d'absence de celui-ci, le délégué suppléant, s'il est présent, dispose d'une voix.
- **LE SUPPLÉANT NE PEUT PAS ÊTRE CANDIDAT** : il est à noter que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature ; le ministère de l'intérieur a précisé à ce sujet qu'un suppléant qui pourrait ne jamais être appelé à siéger au sein de l'organe délibérant si le titulaire participe régulièrement aux séances, ne peut être élu à des fonctions telles que vice-président ou membre du bureau (réponse ministérielle à Jean-Louis Masson, n° 25042, JO Sénat mars 2007, page 475).
- **RÈGLES DE MAJORITÉ** : la majorité requise pour être élu représentant au SDE76 s'apprécie en fonction du nombre de suffrages exprimés et non par rapport à l'effectif global de la CLÉ (CE, 10 décembre 2001, élection du maire et des adjoints, n° 235027).  
Est élue la liste qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés, absolue au premier tour et relative au second tour. En cas d'égalité de voix entre deux listes au deuxième tour, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée est déclarée élue.
- **DÉPOT DES LISTES** : le doyen d'âge recueille les listes déposées le jour de la réunion de la CLÉ, complètes. Les listes complètes sont portées à la connaissance des membres de la CLÉ présents, avant le début du vote. On entend par liste complète, une liste comprenant le nombre exact de représentants à élire, nombre figurant pour chaque CLÉ dans le tableau ci-dessus, les 2 colonnes de droite.
- **LE VOTE EST SANS PANACHAGE** : les électeurs ne pourront donc pas procéder au panachage en barrant certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres candidats qu'ils soient déclarés ou non.

Dans les cas suivants le bulletin est nul et aucune voix n'est attribuée à la liste :

- Si une liste présente un ou plusieurs nom(s) barré(s),
- Si l'électeur désigne un nombre inférieur ou supérieur au nombre de représentants à élire,
- Si l'électeur désigne dans son bulletin des délégués issus de plusieurs listes déposées,
- Si l'électeur glisse plusieurs listes différentes dans l'enveloppe.

- **RÉSULTAT DE L'ÉLECTION** : il n'y a pas d'ordre de nomination, car la CLÉ n'a pas vocation à déterminer qui au sein des représentants élus a vocation à devenir président ou vice-président du SDE76. Cette désignation revient au comité syndical.

Le résultat des élections des CLÉ sera publié par le SDE76 sur son site internet (noms et prénoms des représentants titulaires et suppléants).

### Fiche n° 3 – Élection du président et des vice-présidents

Le président est élu par le comité syndical (L 5721-2 du CGCT).

Le SDE76, syndicat mixte fermé, appliquera l'article L 5711-1 du CGCT renvoyant à l'article L 2122-7 du CGCT : le président est élu au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours.

Les treize vice-présidents sont élus également au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président et les treize vice-présidents forment le bureau du SDE76, conformément à l'article 5.8 des statuts du SDE76.

L'élection aura lieu le 20 mai 2020 au siège social du syndicat, situé au Conseil départemental de Seine-Maritime, hôtel du Département.

La convocation partira 5 jours francs avant la réunion avec l'ordre du jour suivant :

- installation du comité syndical,
- élection du président,
- élection des treize vice-présidents,
- préparation de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres marchés publics : **modalités de dépôt des listes** (L 2121-22 du CGCT),
- préparation de l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis des Délégations de Service Public : **modalités de dépôt des listes** (L 1411-3 à 5 du CGCT),

Le président sortant installe le doyen d'âge, celui-ci assure les fonctions de président de séance pour l'élection du président. Il désigne trois assesseurs chargés chacun de tenir le registre d'appel, l'urne et la feuille d'émargement.

*Se conformer aux directives de la préfecture pour le bon déroulement du vote.*

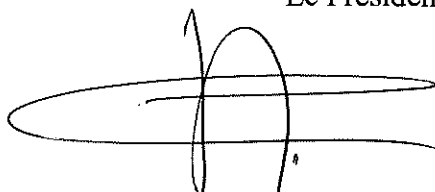
Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le présent règlement,
- **AUTORISE** le Président à le diffuser aux adhérents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Patrick CHAUVET.





-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-16

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
**Objet : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	<b>Ex.</b>
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	<b>Ex.</b>
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	<b>Ex.</b>
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	<b>Ex.</b>
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	<b>X</b>
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	<b>Ex.</b>
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	<b>Ex.</b>
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	<b>Ex.</b>
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	<b>Ex.</b>
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	<b>Ex.</b>
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	<b>Ex.</b>
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	<b>X</b>
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	<b>X</b>
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	<b>Ex.</b>
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	<b>Ex.</b>
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	<b>X</b>
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	<b>X</b>
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	Ex.
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	Ex.
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	Ex.
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	Ex.
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	Ex.
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	Ex.

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-16

**OBJET : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

### VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- L'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN), et son décret d'application n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret « tertiaire », définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires,
- La publication du plan national de la rénovation énergétique des bâtiments en avril 2018 dont l'un des quatre axes est l'accélération de la rénovation des bâtiments publics et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires,
- La politique de développement durable et transition énergétique adoptée par la Région le 26 juin 2017 autour de six axes parmi lesquels le plan Normandie Bâtiments Durables visant la rénovation énergétique performante des bâtiments,
- L'article 3 de l'accord de partenariat signé entre la Région Normandie et Territoire Energie Normandie le 02 mai 2019 portant engagement à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités et en finançant des programmes de rénovation globaux,
- L'article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, qui précisent que le SDE76 peut participer à des actions tendant à apporter « aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité »,
- La délibération n° 2017/10/19-02 du SDE76 portant création d'un service de Conseil en Energies Partagé et fixant les modalités de la mission et le tarif pour les adhérents,
- La délibération n°2019/11/07-06 du SDE76 se portant candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt ACTEE avec le Département 76, visant, d'une part, à **accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et à remplacer les énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone et, d'autre part, à **fédérer les acteurs**,

### CONSIDÉRANT :

- La réponse favorable de la FNCCR portant le groupement SDE76/Département lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt, parmi les 18 candidats retenus en France,
- Le montant des aides allouées de 163 K€ pour un montant global du projet ACTEE à hauteur de 251 k€ à réaliser entre février 2020 et juin 2021,

### PROPOSITION :

Le président propose de lancer les actions inscrites au projet ACTEE :

## **VOLET 1 : RÉALISER DES ÉTUDES ÉNERGETIQUES ET ACHATS DE MATÉRIELS :**

### **Il est proposé :**

- de créer un groupement de commande dont le SDE76 sera le coordonnateur pour des études énergétiques avec le Département, Dieppe Pays Normand et possiblement Le Havre Seine Métropole,
- de lancer des marches d'études énergétiques comprenant des audits thermiques, des études de faisabilité bois-énergies, géothermie, solaire thermique, et des études de substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone,
- de fixer le plan de financement pour les études portées et pilotées par le SDE76 dans le cadre de son service de conseil en énergie (ou d'accompagnement à l'efficacité et la rénovation énergétique) de la manière suivante :
  - o **SDE76 porteur de l'étude** : 70 % du montant de l'étude dont 50 % de subventions provenant du programme ACTEE,
  - o **Collectivité bénéficiaire** de l'étude énergétique : 30 % du montant de l'étude,
- d'établir, en contrepartie, la gratuité du coût du service de conseil en énergie (missions d'ingénierie interne) jusqu'à présent payante sur le territoire pour lequel le CEP du SDE76 intervenait.

## **VOLET 2 : CRÉER DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé la création de deux postes d'économistes de flux financés à hauteur de **80 % la première année dans le cadre du projet ACTEE** :

- Un ingénieur Economiste de Flux, Responsable du service Efficacité et Rénovation Énergétique,
- Un technicien, Economiste de Flux, chargé de mission Efficacité et Rénovation Énergétique.

## **VOLET 3 : ACQUÉRIR DES OUTILS DE SUIVI ÉNERGETIQUE**

Il est proposé de lancer le marché dont le SDE76 est coordonnateur du groupement SDEC/SIEGE/SDEM. Le projet ACTEE finance à hauteur de **75 % la part portée par le SDE76**.

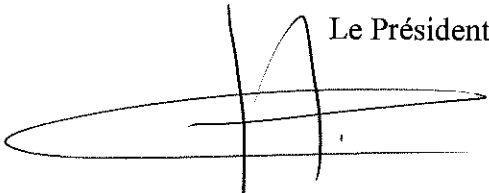
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **PREND ACTE** que le groupement SDE76/Département est lauréat de l'AMI ACTEE et qu'il bénéficiera de financements pour la mise en œuvre du programme d'actions visant l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la FNCCR et le groupement, dont le projet est en pièce jointe, et à recevoir les financements en tant que coordonnateur du groupement et à rétribuer les sommes dues aux autres bénéficiaires pour leurs actions et à signer toutes conventions financières afférentes,
- **AUTORISE** le Président à signer la charte de partenariat entre le SDE76 et le Département de Seine-Maritime,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes pour les études énergétiques dont le projet est en pièce jointe et lancer les marchés correspondants,
- **APPROUVE** la participation financière des collectivités bénéficiaires à hauteur de 30% du montant des études énergétiques portées et engagées par le SDE76 dans le cadre du service d'accompagnement, sur la durée du projet ACTEE (de février 2020 à juin 2021),
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à engager les dépenses correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions financières relatives aux études énergétiques avec les collectivités bénéficiaires,
- **APPROUVE** la gratuité du service de conseil en énergie (ou service d'accompagnement à l'Efficacité et Rénovation Energétique) à partir de l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer les nouvelles conventions relatives au service de conseil en énergie (ou service d'accompagnement à l'Efficacité et Rénovation Energétique) et les éventuelles avenants aux conventions existantes,
- **APPROUVE** le recrutement de deux économistes de flux, un ingénieur, Responsable du service Efficacité et Rénovation Energétique du bâti public, et un technicien, Chargé de mission Efficacité et Rénovation Energétique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.



# Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE

## ACTEE

(PRO-INNO 17)

# ACTEE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 20/02/2020

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7<sup>e</sup>, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET

Le **Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime**, [adresse], représenté par ...., son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du xxxx,

Désigné ci-après par « le SDE 76 » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

Le **Département de la Seine-Maritime**, [adresse], représenté par ...., son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du xxxx,

Désigné ci-après par « le Département » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

## **Il a été convenu ce qui suit :**

### **PRÉAMBULE**

Le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR ainsi qu'EDF en tant que porteur associé et obligé, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France Métropolitaine, en se basant sur une démarche à deux niveaux :

- La mise en place d'un cadre général de mise à disposition d'outils au service des collectivités, comprenant des guides, un MOOC, des documents contractuels types et outils innovants ;
- L'accompagnement aux projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique, proposées par les syndicats mixtes, établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs de terrain, agréant les activités dans ce domaine et sur leur périmètre, permettant un effet de levier mutualisé dans les territoires.

Le Programme vise à développer, pour les bâtiments publics, des projets d'efficacité énergétique d'une part et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone d'autre part, en se fondant sur :

- Un accompagnement spécifique aux projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique, proposées par des acteurs publics agréant les activités dans ce domaine et sur leur périmètre. Cela permettrait un effet de levier mutualisé dans les territoires
- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes (ayant des difficultés à s'inscrire dans un contexte d'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux énergétique), ainsi que de pré-études.

Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du 16 octobre 2019, le jury a décidé de sélectionner les projets de .....

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente Convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du Programme.

### **ARTICLE 2 : DÉFINITION DES ACTIONS**

Les Bénéficiaires prévoient les actions suivantes dont le contenu est détaillé en annexe (annexe1) :

[à détailler]

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 163.400 euros HT entre le 22 janvier 2020 et le 30 juin 2021. Le détail du budget est décrit en annexe (annexe 2).

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

#### **3.1 ENGAGEMENTS DU PORTEUR**



La FNCCR a la responsabilité des actions pour lesquelles elle s'est engagée dans le cadre du Programme et notamment :

- Assurer le secrétariat du Comité de pilotage général du Programme ;
- Piloter la partie communication sur le Programme en collaboration avec les partenaires du Programme et sous contrôle du Comité de pilotage ;
- Procéder aux appels de fonds vers le financeur (EDF), après validation par le Comité de pilotage ;
- Recevoir les fonds d'EDF destinés au financement du Programme et établir les attestations de versement des fonds comportant les informations indispensables pour l'obtention des certificats d'économies d'énergie ;
- Faire certifier les comptes du Programme par un Commissaire aux comptes.

La FNCCR s'engage également à :

- Inscrire les fonds collectés et destinés au financement des actions dans un compte de tiers, et justifier de leurs versements aux bénéficiaires, à l'euro ;
- A ne pas utiliser les fonds collectés pour d'autres opérations que celles mentionnées dans le cadre de la présente convention.

En effet, la FNCCR opère dans le cadre du Programme en qualité d'intermédiaire transparent et agit sous la supervision du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES).

### **3.2 ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES**

Les bénéficiaires se sont engagés lors de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt à mettre en œuvre les actions telles que décrites en annexe 1. Celles-ci doivent être mises en œuvre au plus tard fin juin 2021.

Les Bénéficiaires s'engagent à rénover le patrimoine public des collectivités suivant les actions définies à l'article 2.

Les Bénéficiaires seront financés sur résultat, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Une évaluation d'atteinte des objectifs de réalisation des actions des bénéficiaires du Programme sera établie chaque semestre en Comité de pilotage. Pour ce faire, les bénéficiaires s'engagent à faire un reporting de ses actions tous les 3 mois à compter de la date de signature de la présente convention.

Le projet et l'engagement des dépenses, devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet sont des éléments importants pour l'attribution des fonds.

Les Bénéficiaires s'engagent à transmettre à la FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes...).

#### **ARTICLE 4 : FINANCEMENT**

Le montant global des fonds attribué sera de .... euros HT (en lettres).

Les fonds seront versés après envoi des justificatifs de dépenses et validation par le Comité de pilotage qui se réunit tous les 6 mois. Exceptionnellement, et sur validation du Comité de pilotage, les fonds pourront être versés tous les 3 mois en fonction des contraintes des projets.

Les sommes dues au titre de l'article 2 de la présente Convention sont versées aux services financiers du coordonnateur du groupement désigné parmi les Bénéficiaires Celui-ci fera son affaire de répartir les sommes dues aux autres Bénéficiaires.

Coordonnateur du groupement : XXX

Coordonnées bancaires : XXX

Les versements seront effectués après et sous réserve de l'encaissement de l'appel de fonds d'EDF par la FNCCR.

En cas de non-versement des contributions par le financeur obligé du Programme, et ce, pour quelque motif que ce soit, la FNCCR ne saurait être tenue responsable du retard ou du non-versement des fonds dus aux bénéficiaires.

Les sommes allouées à chaque typologie d'actions mises en place par les Bénéficiaires (études techniques, ressources humaines et outils de suivi) ne pourront faire l'objet d'une fongibilité, sauf exception dans la limite de 10 % maximum du montant de la ligne qui serait ré-abondée par une autre ligne budgétaire et ce, après arbitrage de la FNCCR.

#### **ARTICLE 5 : JUSTIFICATIFS DES DÉPENSES PAR LES BÉNÉFICIAIRES**

La justification de réalisation des actions mises en œuvre par les bénéficiaires du Programme se traduira par des rapports techniques et des justifications de dépenses selon les modèles fournis par la FNCCR.

Les fiches justificatives de dépenses devront être dûment signées à la fois par le représentant légal du bénéficiaire et un trésorier payeur ou, le cas échéant, d'un commissaire aux comptes.

Toutes les dépenses affectées au projet et les activités correspondantes devront être justifiables dans le cadre du Programme et faire mention explicite à celui-ci (« ACTEE – PRO-INNO-17 »). Les justificatifs détaillés des dépenses et des activités (compte rendu, feuilles de présence...) devront être conservés par le bénéficiaire et par la FNCCR pour un contrôle éventuel et aléatoire du MTES pour une durée de 6 ans.

La FNCCR se réserve le droit de demander à l'ensemble des Bénéficiaires de faire réaliser, avant la fin du Programme, un audit sur la situation du Programme les concernant.

## **ARTICLE 6 : GARANTIE D’AFFECTATION DES FONDS**

Le Bénéficiaire s’engage à utiliser les fonds versés par la FNCCR uniquement dans le cadre et aux bonnes fins d’exécution du Programme.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la FNCCR contre toute revendication ou action en responsabilité de quelque nature que ce soit en cas d’utilisation des fonds versés non conforme aux stipulations de la Convention et à d’autres fins que celles du Programme.

A la clôture des comptes du Programme, dans le cas où un reliquat des fonds du Programme n’aurait pas été dépensé par le Bénéficiaire, ce dernier s’engage à rembourser les dépenses non engagées à la FNCCR.

## **ARTICLE 7 : EVALUATION DU PROGRAMME**

Une évaluation du dispositif des CEE peut être menée par le MTES afin de déterminer si cet instrument permet d’obtenir les effets attendus.

Le Bénéficiaire s’engage à participer à toute sollicitation dans le cadre de l’évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Il s’engage, dans ce cadre, à répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et à participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du Programme et ses résultats. Ils s’engagent en particulier à fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l’évaluation des effets en termes d’efficacité énergétique, d’économies d’énergie, d’émissions de GES, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du Programme.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

Chaque Partie pourra communiquer individuellement sur le Programme à condition de ne pas porter atteinte aux droits des autres Parties ni à leur image.

Chaque Bénéficiaire s’engage à apposer, de façon systématique sur tous les supports en rapport avec le Programme ACTEE, les logos de la FNCCR, de territoire d’énergie et d’ACTEE (annexe 3), en précisant qu’EDF est porteur associé et financeur du Programme.

Par ailleurs, chaque bénéficiaire s’engage à utiliser le logo CEE dans les actions liées au Programme, sur tous supports. L’usage du logo CEE est limité au cadre légal du Programme, notamment temporel. Le Bénéficiaire s’engage à ne pas exploiter le logo CEE à des fins politiques, polémiques, contraire à l’ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo CEE à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l’Etat français ou lui être préjudiciable.

Chaque bénéficiaire autorise la FNCCR à faire utilisation de son logo dans ses actions de communications relatives au Programme.

Toute représentation des logos et marques des Parties sera conforme à leur charte graphique respective (annexe 3). Aucune Partie ne pourra se prévaloir, du fait de la présente Convention, d’un droit quelconque sur les marques et logos de l’autre Partie.

Chaque Bénéficiaire s'engage à informer la FNCCR de ses évènements ou toute autre manifestation en lien avec le Programme, et notamment à inviter la FNCCR à chaque comité de pilotage, et de l'informer des signatures de conventions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments, des conférences...

#### **ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE**

Les documents et toute information appartenant au(x) Bénéficiaire(s) et communiqués à la FNCCR, sur quelque support que ce soit, ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision de financement ou de la présente convention, ne sont pas considérés comme confidentiels.

#### **ARTICLE 10 : RÉSILIATION**

La présente Convention pourra être résiliée par une Partie en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie défaillante et restée sans effet pendant un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ladite lettre. La résiliation par l'une des Parties ne résilie pas de plein droit la Convention. Le Comité de pilotage se réunira alors pour définir les modalités de poursuite ou d'arrêt de tout ou partie du Programme du bénéficiaire concerné.

Les Parties conviennent également de manière expresse qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la Partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un (1) mois à compter de la 1ère réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit. Le Comité de pilotage se réunira alors pour déterminer les modalités de clôture du Programme et notamment la répartition des fonds restants.

#### **ARTICLE 11 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, les Parties s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, internationales, européennes et nationales, relatives à la protection des données à caractère personnel et en particulier au Règlement général sur la protection des données, dit RGPD, n°2016/679.

#### **ARTICLE 12 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAVAIL DISSIMULÉ**

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, chaque Partie s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-contractants et sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, internationales, européennes et nationales, relatives à la lutte contre la corruption, au droit du travail et à la protection sociale ainsi qu'à la lutte contre le travail dissimulé.

#### **ARTICLE 13 : DURÉE**

La présente Convention entre en vigueur à sa signature par les Parties et prendra fin au 30 juin 2021.

En cas de besoin, la présente Convention pourra faire l'objet d'un avenant si une modification significative devait avoir lieu sur les actions, les budgets associés ou la durée du Programme.

Ces évolutions seront argumentées et discutées en Comité de pilotage du Programme, et, le cas échéant, les objectifs seront alors revus pour intégrer les évolutions.

**ARTICLE 14 : LITIGES**

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité et/ou à l'exécution de la Convention devra, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables entre les Parties.

À défaut, un (1) mois après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception par une Partie à l'autre Partie mentionnant le différend, le différend sera soumis aux tribunaux français compétents.

Fait en 3 exemplaires originaux,

A ..., le ....

Pour la FNCCR,  
Le Président Xavier PINTAT

Pour le Syndicat  
Départementale d'Energie de  
la Seine-Maritime,  
Le Président ...

Pour le Département de la  
Seine Maritime,

## ANNEXE 1 : ACTIONS

A compléter

## ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL

A compléter

PROJET

## ANNEXE 3 : LOGOS

# ACT'EE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS





## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-16-DE

### **Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études énergétiques et l'achat de matériel de suivi de consommation énergétique**

#### **Pouvoir adjudicateur et coordonnateur du groupement**

Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76)  
ZAC la plaine de la Ronce – 240 rue Augustin Fresnel – CS20931  
76237 Isneauville Cedex

Il est constitué un groupement de commandes, entre les entités désignées infra :

**entre** le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), représenté par son Président, Monsieur Patrick Chauvet, agissant en vertu de la délibération XX XXXX XXXX



**et**

<b>Nom de la collectivité</b>	<b>Représentée par</b>	<b>Agissant en vertu de la délibération du</b>

PROJET

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention porte le principe de création du groupement. Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et de définir les rapports et obligations de chaque membre.

## **ARTICLE 1 : NATURE DES BESOINS**

Le groupement constitué par la présente convention vise à répondre aux besoins des membres dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'objectif est de mutualiser les besoins en vue de réaliser :

- Des études énergétiques sur les bâtiments publics, et plus particulièrement :
  - des audits thermiques,
  - des études de faisabilité bois-énergie, géothermie, solaire thermique,
  - des études de substitution de systèmes de chauffage, etc...
- L'achat de matériel de suivi de consommations énergétique et de connaissance de patrimoine (caméras thermiques, télémètre, enregistreurs de température, etc ).

La mutualisation des besoins permet de réaliser des économies d'échelle et d'harmoniser les pratiques sur les territoires.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des marchés publics au sens de l'article L. 1111-1 du Code de la commande publique.

## **ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE**

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du groupement, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité et à l'accomplissement des formalités de publication de droit commun.

Le Groupement, est institué à titre permanent.

Celui-ci pourra prendre fin à la date fixée par l'ensemble de membres ayant conjointement décidé d'y mettre fin.

## **ARTICLE 3 : MEMBRES DU GROUPEMENT**

Le groupement est ouvert aux collectivités territoriales et leurs groupements situés en Seine - Maritime.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR**

Le SDE76 est désigné comme coordonnateur. Cette mission ne donne lieu à aucune rémunération.

## **ARTICLE 5 : MISSIONS DU COORDONNATEUR**

En vue de la satisfaction des besoins visés à l'article 1, le coordonnateur est chargé de :

- D'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins,
- De définir et de mettre en œuvre les procédures de consultation en vue de la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants,
- D'élaborer les dossiers de consultation des entreprises en fonction de la définition des besoins de tous les membres,
- De rédiger et publier les avis d'appel public à la concurrence et d'attribution,
- De procéder à l'analyse des candidatures et des offres reçues.
- De réunir en tant que de besoin sa propre commission d'appel d'offres,
- D'attribuer, de signer et de notifier les marchés,
- De transmettre les marchés aux autorités de contrôle,

## **ARTICLE 6 : MISSIONS DES MEMBRES**

Chaque membre s'engage :

- A communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de leurs besoins en vue de la passation des marchés et accords- cadres.
- A habilitier le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- A assurer la bonne exécution des contrats portant sur l'intégralité de leurs besoins aux plans administratif, technique et financier, et notamment les bons de commande le cas échéant.

## **ARTICLE 7 : LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement est compétente pour l'attribution des marchés.

## **ARTICLE 8 : FRAIS DE PROCEDURES**

Les frais relevant des procédures de publicité et de mise en concurrence nécessaires à l'attribution des marchés sont à la charge exclusive du coordonnateur.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION ET ADHESION**

Toute modification de la présente convention prend la forme d'un avenant. La modification ne prend effet que lorsqu'elle a été approuvée par l'ensemble des membres du groupement.

## **ARTICLE 10 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES**

### **10.1 Adhésion au groupement**

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant la convention ou par toute décision de l'instance autorisée, avant le lancement d'une consultation. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

De nouveaux membres peuvent adhérer au groupement, mais en tout état de cause ils ne pourront pas profiter des marchés en cours de consultation ou en cours d'exécution.

### **10.2 Retrait du groupement**

Les membres du groupement peuvent se retirer du groupement, sous réserve du respect des engagements pris et des commandes émises dans le cadre des marchés. Le retrait est constaté par délibération de l'assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération ou la décision est notifiée au coordonnateur.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché ou de l'accord-cadre, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat et des conséquences qui pourraient en résulter.

## **ARTICLE 11 CONTENTIEUX**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera du Tribunal Administratif compétent sur le territoire du Coordonnateur. Les parties s'engagent toutefois à privilégier la recherche d'une solution amiable au litige les opposant.

## **ARTICLE 12 : CAPACITE A AGIR EN JUSTICE**

Les Membres du groupement donnent mandat au coordonnateur du groupement de commandes pour les représenter en justice pour tout litige né de la procédure de passation des marchés, objet de la présente convention.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-17

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **PHOTOVOLTAÏQUE – Mise en place d'un cadastre solaire**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-17**

### **OBJET : PHOTOVOLTAÏQUE – Mise en place d'un cadastre solaire**

#### **VU :**

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 98 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- La délibération 2019/11/07-05 du comité syndical du SDE76 approuvant le lancement du projet du cadastre solaire et demandant aux services de faire des propositions de financement de l'outil, le périmètre géographique à envisager.

#### **CONSIDÉRANT :**

- La Région Normandie qui prévoit de contribuer à l'effort de développement du photovoltaïque tout en évitant des conflits avec les terres agricoles ou naturelles,
- Le département de Seine-Maritime dont la production d'électricité d'origine photovoltaïque représente environ 0,4 % de la consommation d'électricité totale, soit 5 fois moins qu'au niveau national en 2018,
- L'article 3 de l'accord de partenariat entre la Région Normandie et Territoire d'Energie Normandie, qui prévoit la participation au développement des énergies renouvelables, et l'article 5 qui porte sur l'animation territoriale et la sensibilisation à la transition énergétique,
- La sollicitation du PETR Dieppe Pays Normand par courrier en date du 22 juillet 2019 pour mettre en place un cadastre départemental,
- Le cadastre solaire comme un outil d'évaluation du potentiel solaire qui vise à développer le photovoltaïque de manière cohérente et coordonnée dans un territoire,
- Le cadastre solaire comme un outil de communication, de sensibilisation et de dialogue avec les administrés pour enclencher des projets concrets, et que ces derniers soient mieux accompagnés dans des conditions plus sécurisées,
- Le cadastre solaire comme un outil ergonomique permettant d'obtenir des informations techniques et économiques sur leur projet, mais également de bénéficier d'un suivi et d'une mise en relation avec des artisans qualifiés,
- L'intérêt du SDE76 pour cet outil qui lui permettrait d'être plus proactif pour détecter les bâtiments publics les plus favorables,
- L'intérêt des EPCI de proposer des actions concrètes dans le cadre de leur PCAET.
- L'intérêt des collectivités locales et du SDE76 de mutualiser l'achat pour obtenir un prix plus compétitif,
- Le coût de l'initialisation de l'outil et son fonctionnement évalué à 20 000 €HT sur deux ans pour l'ensemble du département hors Métropole Rouen Normandie,
- L'importance de l'animation locale et durable de cet outil, de la mobilisation des acteurs intéressés (installateurs, chambre des métiers et de l'artisanat, espaces infos énergies, etc...) pour que ce nouveau service d'accompagnement aux projets photovoltaïques soit efficace.



## PROPOSITION :

Il est proposé :

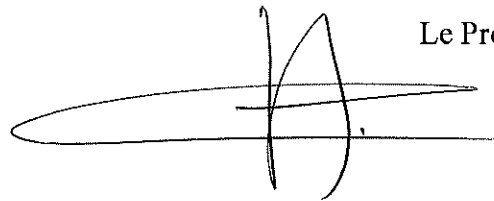
- D'acquérir un cadastre solaire dynamique à l'échelle départementale hors Métropole Rouen Normandie,
- De financer intégralement le coût de cet outil,
- De le mettre à disposition gratuitement sur les territoires par l'intermédiaire des EPCI, coordinateurs de la transition énergétique, ou des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),
- D'établir les conventions de partenariat relatives à la mise à disposition gratuite d'un cadastre solaire et aux engagements réciproques, notamment en terme d'animation, avec les EPCI et PETR concernés,
- D'autoriser le Président à signer toutes conventions afférentes au projet.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un cadastre solaire à l'échelle départementale hors Métropole Rouen Normandie,
- **APPROUVE** le financement intégral de cet outil par le SDE76,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à engager les dépenses correspondantes,
- **APPROUVE** l'établissement de conventions de partenariat relatives à la mise à disposition gratuite d'un cadastre solaire et aux engagements réciproques, notamment en termes d'animation, avec les EPCI et PETR concernés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer les conventions de partenariat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-18

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
**Objet : PHOTOVOLTAÏQUE – nouvelles règles applicables aux projets photovoltaïques du SPIC liées à l'impact de la modification du dispositif financier de la Région**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-18**

### **OBJET : PHOTOVOLTAÏQUE – nouvelles règles applicables aux projets photovoltaïques du SPIC liées à l'impact de la modification du dispositif financier de la Région**

#### **VU :**

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 98 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- La délibération 2018/10/18-01 du SDE76 définissant les conditions de développement des projets photovoltaïques sur toiture :
  - o Calcul de rentabilité avec subventions extérieures et fonds propres du SPIC  $\leq 30\ 000$  € par projet et temps de retour sur investissement  $\leq 20$  ans avec un éventuel apport financier de l'adhérent pour rester  $\leq 20$  ans,
  - o Temps de retour sur investissement  $\leq 20$  ans avec un éventuel apport financier de la commune,
  - o Productible du projet  $\geq 880$  kWh/kWc,
  - o Puissance installée du projet  $\geq 25$  kWc et  $\leq$  seuil d'appel d'offres de la CRE (100 kWc aujourd'hui).
- La délibération du 2019/11/07-01 précisant que la part des fonds propres du SPIC allouée à chaque projet doit permettre d'atteindre l'éligibilité à l'aide régionale, fixée à une rentabilité comprise entre 85 % et 100 % au bout de 20 ans. La part des fonds propres du SPIC ne devra pas dépasser 30 000 € par projet.

#### **CONSIDÉRANT :**

- Les modifications du dispositif financier de la Région à destination des installations de production photovoltaïque en injection qui entrent en vigueur le 3 janvier 2020, limitant les aides aux projets développés sur les territoires labellisés « En transition énergétique », « 100 % Energies renouvelables » ou « Territoires durables 2030 », c'est-à-dire :
  - ✓ en Seine-Maritime : la communauté de communes de Londinières, la communauté de communes Bray-Eawy, la communauté de communes des 4 Rivières, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la communauté d'agglomération Caux-Seine Agglo, la communauté de communes Yvetot Normandie.
- Les objectifs poursuivis par le SDE76 et le SPIC, de continuer le développement de l'activité photovoltaïque en toiture, de garantir l'équité entre les territoires, de satisfaire les demandes des collectivités pour les projets pertinents et d'être garant de l'équilibre financier du SPIC à long terme.

#### **PROPOSITION :**

Après avis favorable du SPIC réuni en conseil d'exploitation le 29 janvier 2020,

**Pour l'établissement du programme 2021, le Président vous propose :**

- De maintenir les critères techniques :
  - Productible du projet  $\geq 880$  kWh/kWc,

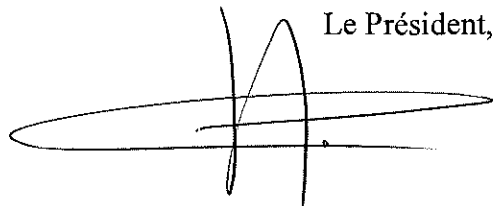
- Puissance installée du projet  $\geq 25$  kWc et  $\leq 100$  kWc
- De relever les plafonds financiers afin de garantir l'équité entre les territoires :
  - Equilibre économique avec un temps de retour sur investissement  $\leq 20$  ans en fixant le montant du plafond global constitué des aides extérieures et des fonds propres du SPIC, à :
    - ✓ Montant du plafond global : 40 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 25 et 50 kWc.
    - ✓ Montant du plafond global : 65 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 51 et 100 kWc
- De réaliser un projet maximum par collectivité.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-19

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ	Représentant	Présent
1	1 entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1 entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1 entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1 entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1 entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1 entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1 entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1 entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1 entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1 entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1 entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1 entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1 entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2 de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2 de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2 de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2 de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2 de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	
18	3 du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3 du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3 du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3 du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>



	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LÉPILEUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-19

### OBJET : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois

#### VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

#### CONSIDÉRANT :

- Que le départ en retraite de Monsieur Yannick LECLERC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 entraîne la vacance d'un poste de Responsable de secteur H/F à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>. Le recrutement doit être proposé sur tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Qu'un poste de Responsable du service efficacité et rénovation énergétique H/F doit être créé à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>. Le recrutement doit être ouvert aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal.
- Qu'un poste de Chargé(e) de mission efficacité et rénovation énergétique H/F doit être créé à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>. Le recrutement doit être ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Qu'un poste pour accroissement temporaire d'activité avait été créé par la délibération n°2019/03/27-22 du 27 mars 2019 au sein du service comptabilité. Cet emploi représente désormais un besoin permanent. Il est donc nécessaire de créer un poste d'Assistant(e) de gestion financière et administrative H/F, à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>. Le recrutement doit être ouvert au grade d'adjoint administratif territorial.

#### PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	6	35 heures
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures

<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>A</b>	<b>6</b>	35 heures
	<b>B</b>	<b>13</b>	35 heures
	<b>C</b>	<b>13</b>	35 heures
<b>EMPLOIS PERMANENTS VACANTS</b>			
Ingénieur territorial, Ingénieur principal	A	1	35 heures
Technicien territorial, Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, Rédacteur territorial, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	B	1	35 heures
Technicien territorial, Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	B	2	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	35 heures
	<b>B</b>	<b>3</b>	35 heures
	<b>C</b>	<b>1</b>	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

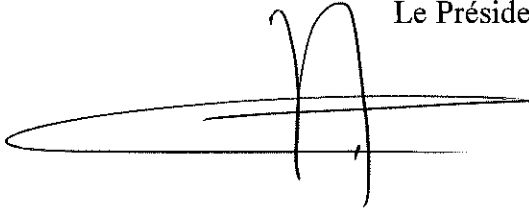

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET. ★

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-20

-----  
Séance du 13 FÉVRIER 2020

-----  
Objet : **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2019/11/07-17 - **AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2020**

membres en exercice :	79
membres présents :	40
pouvoirs :	9
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'an deux-mille-vingt, le 13 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 6 février 2020, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	Ex.
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	Ex.
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	Ex.
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	Ex.
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	Ex.
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X

21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	<b>X</b>
	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	<b>Ex.</b>
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>Ex.</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	<b>Ex.</b>
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	<b>Ex.</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>X</b>
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>

62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>Ex.</b>
		<b>CLÉ</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>Ex.</b>
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	<b>X</b>
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	<b>Ex.</b>
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>X</b>
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>Ex.</b>
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Norbert GAINVILLE	10
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Jean-Marie JEANNE	1	Chantal VERHALLE	7
4	Jacques DELLERIE	1	Jérôme GRISEL	14
5	Hervé CHEDRU	2	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Alain DEPRÉAUX	10	Gérard JOUAN	10
8	Daniel LEFEVRE	11	Daniel JOFFROY	11
9	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2020/02/13-20

### OBJET : ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2019/11/07-17 - AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2020

Le Président expose la nécessité de fluidifier les procédures de raccordement des infrastructures de téléphonie mobile (4G) et dans le contexte du prochain déploiement de la 5G, téléphonie mobile de 5<sup>ème</sup> génération.

Il propose que nos services instruisent les demandes de raccordement de projets d'infrastructure de téléphonie selon les dispositions prévues au L 332-8 du Code de l'urbanisme, avec l'accord de la CCU (Collectivité en Charge de l'Urbanisme) qui accueille un projet, afin de demander la contribution à l'extension à la charge du pétitionnaire pour toute puissance entre 0 et 250 kVA.

Le Président propose également de modifier le règlement des subventions pour le compléter des nouvelles aides votées en séance.

Il donne lecture du règlement des subventions voté le 7 novembre 2019 lors de la délibération n° 2019/11/07-17 et propose d'adopter le règlement ainsi complété :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ANNULE la délibération n° 2019/11/07-17 du 7 novembre 2019,
- PRECISE que les pourcentages de prise en charge du SDE76 en 2020 seront les suivants pour les travaux programmés :

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Bornes marché, camping-car, foraine	95 %	-	-	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
Effacement fils nus en vue de leur éradication	100 %	100 %	30 %	30 %

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Eclairage public, éclairage d'équipement sportif, d'église, mise en valeur de site, solaire (matériel ou travaux indépendants)	65 %	20 %
Maîtrise de la Demande en Energie, MDE, sur patrimoine existant y compris équipement sportif, église et mise en valeur de site	80 %	20 %
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %

- **PRECISE** que le pourcentage de prise en charge du SDE76 en 2020 pour les extensions des réseaux électriques nécessaires à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, selon la liste définie par arrêté préfectoral, est de 95 %,
- **PRECISE** pour 2020 les plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public, y compris église, équipement sportif et mise en valeur de site :

Barème travaux programmés	Plafonds de dépenses subventionnables		Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	900 €		1 200 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, massif, plus-value peinture, ballast ferromagnétique, driver	Jusqu'à 8 mètres	1 800 €	2 600 €
	9 mètres	1 900 €	
	10 mètres	2 000 €	
	11 mètres	2 100 €	
	12 mètres	2 200 €	



– **PRECISE** pour 2020 les participations du SDE76 en gaz :

	<b>Plafond</b>	<b>Taux</b>
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 <sup>er</sup> établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Ad'O

– **PRECISE** pour 2020 le tarif d'adhésion à la maintenance en éclairage public :

Adhérent < 5 000 hab	1 €/foyer et armoire entretenus et par an. 1 €/élément de signalisation lumineuse.
Adhérent ≥ 5 000 hab	0,50 €/foyer et armoire entretenus et par an

L'adhérent à la maintenance règle par ailleurs 100 % des dépenses engagées par le SDE76.

Accès au logiciel de maintenance Cart'SDE : gratuit.

– **PRECISE** pour 2020 le tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 :

<b>matériel, main d'œuvre, déplacement</b>	<b>prix HT</b>	<b>prix TTC</b>
étude	321,00	385,20
<i>en fonction du mètre linéaire de Génie Civil</i>		
adduction téléphonique sous trottoir premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	207,89	249,47
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure	
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur	

- **PRECISE** pour 2020 les taux d'intervention pour la fourniture et la pose des bornes de recharge pour véhicules électriques :

Nature de la dépenses	Participation des communes adhérentes au SDE76, de la CCCA ou du Département (aires de covoiturage, etc.)	Participation pour une borne 22 kVA ou 50 kW hors SDE76	
		Pour un EPCI, sauf Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole	Pour une commune non-adhérente ou adhérent uniquement pour un écart
Fourniture et pose borne	0 %	30 %	30 %
Branchement électrique	0 %	100 %	100 %
Exploitation	SDE76	SDE76	SDE76
Dont maintenance	0 %	100 %	100 %
Dont électricité et abonnement	0 %	100 %	100 %
Dont recettes	0 %	100 % reversés - 50 € pour le SDE76	100 % reversés - 50 € pour le SDE76

- **PRECISE** pour 2020 le tarif d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

- o Carte IZIVIA – SDE76 : 10 € TTC,
- o Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
- o Recharge :
  - Borne accélérée : 1,6 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – IZIVIA,
  - Borne rapide : 5 € le ¼ d'heure, 8 € la ½ heure, 10 € l'heure et au-delà.

- **PRECISE** pour 2020 le tarif d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

Nature	A la charge de l'adhérent	A la charge du non-adhérent
Electricité et abonnement	0 €	100 %
Supervision, maintenance, astreinte	0 €	790 € la 1 <sup>ère</sup> année 560 € ensuite
Frais de gestion de la collecte des recettes d'exploitation	0 €	50 €/an

- **PRECISE** pour 2020 le tarif du service de conseil en énergie du SDE76 :

A partir de l'exercice 2020 : gratuité du service pour les adhérents.

- **PRECISE** pour 2020 les conditions de réalisation des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque :

Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
Travaux : réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiment d'un adhérent. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 qui en conserve la propriété pendant 20 ans.	Avec revente d'électricité	Le financement de l'opération est assuré par les fonds propres du SPIC, les dotations, les subventions des partenaires, l'emprunt et la vente d'électricité au bénéfice du SDE76.	Calcul de rentabilité avec subventions extérieures et fonds propres du SPIC ≤ 30 000 € par projet Et temps de retour sur investissement ≤ 20 ans avec un éventuel apport financier de l'adhérent pour rester ≤ 20 ans. Et puissance installée ≥ 25 kWc et ≤ seuil de la CRE (100 kW à ce jour). Et productible du projet ≥ 880 kWh/kWc. Ou si travaux de réfection de toiture simultanés au projet : productible ≥ 750 kWh/kWc.
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.
Exploitation : assurée intégralement par le SDE76 y compris renouvellement pendant 20 ans	Sans autoconsommation	Gratuité du service de conseil en énergie pendant 3 ans. Versement de 100 % des recettes nettes, charges d'exploitation déduites à l'adhérent dès constat par le SDE76 de l'équilibre financier.	Signature de la convention et mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment par l'adhérent
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.

**Pour l'établissement du programme 2021 les critères seront les suivants :**

- critères techniques :
  - Productible du projet ≥ 880 kWh/kWc,
  - Puissance installée du projet ≥ 25 kWc et ≤ 100 kWc
- plafonds financiers : équilibre économique avec un temps de retour sur investissement ≤ 20 ans en fixant le montant du plafond global constitué des aides extérieures et des fonds propres du SPIC, à
  - ✓ Montant du plafond global : 40 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 25 et 50 kWc.
  - ✓ Montant du plafond global : 65 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 51 et 100 kWc
- réalisation d'un projet maximum par collectivité.

- **PRECISE** pour 2020 le tarif des études énergétiques du SDE76 :

Nature de l'étude	Taux de prise en charge par le SDE76
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit thermique</li> <li>• Etude de faisabilité bois-énergie</li> <li>• Etude de faisabilité géothermique</li> <li>• Etude de faisabilité solaire thermique</li> <li>• Etude de substitution des énergies fossiles</li> </ul>	70 %

- **PRECISE** pour 2020 les conditions de mise à disposition du cadastre solaire du SDE76 :

Le cadastre solaire est mis à disposition d'un EPCI ou d'un PETR gratuitement, sous réserve de la signature de la convention de partenariat et de la mise en place à sa charge d'une animation locale sur le territoire de celui-ci.

- **PRECISE** que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2020 seront les suivants :

- **Inopinés de renforcement du réseau électrique :**

Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

*(Ne bénéficient de ce programme que les communes sous régime rural)*

- **Opérations d'aménagement de réseau :**

Déplacement de supports ou socles gênants implantés en terrain privé.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

- **Inopinés d'extension : barèmes de travaux inopinés de raccordement :**

Extension pour puissance de 0 à 36 kva	souterrain	aérien	sous fourreau
Base forfaitaire du calcul du barème	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
<b>Extension pour puissance &gt; à 36 kVa et &lt; 250 kVa</b>	<b>quelle que soit la technique</b>		
Base forfaitaire du calcul du barème	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée dans le champ d'application du code de l'urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage Enedis		

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
<b>Raccordement : extensions BT</b>						
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation (hors installation communale ou intercommunale) (C4 et C5)	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU (*) selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation communale ou intercommunale	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (immeuble, lotissement) hors ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective dans les ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (immeuble, lotissement)	Enedis	Enedis	Enedis			
Extension BT pour le raccordement d'une installation de production ≤ 6 kVA simultanément avec une installation individuelle de consommation	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤ à 36 kVA et de la consommation	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement de toute autre installation de production	Enedis	Enedis	Enedis			

(\*) CCU : Collectivité en Charge de l'Urbanisme

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
<b>Raccordement : ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs</b>						
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	Enedis	Enedis			

(1) du Code de l'Urbanisme

Dans le tableau ci-dessus, les catégories de communes sont définies comme suit :

- Catégorie A : communes urbaines qui conservent la TCCFE.
- Catégorie B : communes rurales.
- Catégorie C : communes urbaines qui reversent la TCCFE au SDE76.

– **PRECISE** pour 2020 la participation financière demandée pour adhérer au groupement d'achat d'énergie :

• **à titre gratuit :**

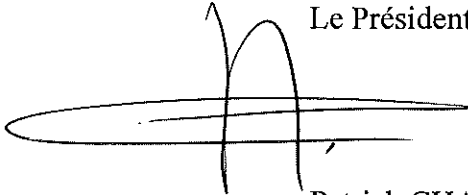
- ✓ pour tous les adhérents du SDE76 ;
- ✓ pour le Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

• **moyennant une participation financière** demandée à chaque accord-cadre, soit tous les quatre ans, pour les membres du groupement non-adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

- |  |       |
|--|-------|
| ✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants  | 30 €  |
| ✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants   | 60 €  |
| ✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants | 120 € |
| ✓ autres                                     | 120 € |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

  
 Le Président,  
 Patrick CHAUVET

